

6154

PAUL COLLART

CHARGÉ DE COURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

PRIVAT-DOCENT A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**INSCRIPTIONS LATINES
DE ST-MAURICE ET DU BAS-VALAIS**

EXTRAIT DE LA REVUE SUISSE D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

VOL. 3, N^{OS} 1—2, 1941

ÉDITION BIRKHÆUSER, BÂLE

Bibliothèque Maison de l'Orient



072955

Hommage de l'auteur

ERRATUM

P. 3, l. 18, lire : à l'époque romaine, d'un poste de douane

P. 3, note 5, l. 3, lire : pleines de bavures

P. 5, note 21, l. 4, lire : *leg(ionis)*

P. 5, note 21, l. 5, lire : *l(ibens)*

P. 15, note 100, l. 4, lire : Tamini et Délèze

P. 20, note 130, l. 1, lire : *quo[que]*

Planche 23, légende, lire : Fig. 21... (N° 21) — Fig. 22... (N° 19) — Fig. 23... (N° 20)

Inscriptions latines de St-Maurice et du Bas-Valais

PAR PAUL COLLART

(PLANCHES 1—4)

L'Abbaye de St-Maurice, dont l'église renferme un trésor d'orfèvrerie somptueux, justement renommé, possède aussi quelques souvenirs d'un passé moins brillant, mais plus ancien, dignes de retenir l'attention. Ce sont les inscriptions romaines de la région, dont Mommsen a dressé l'inventaire¹⁾, et qui ont été rassemblées, en 1886, dans le vestibule du monastère, par les soins de M. le chanoine P. Bourban. Depuis lors, cette collection épigraphique s'est enrichie de documents nouveaux, découverts soit au cours des fouilles dirigées pendant une longue suite d'années par M. le chanoine Bourban, dans le but de reconstituer l'histoire des bâtiments abbatiaux²⁾, soit fortuitement, à St-Maurice même et dans quelques localités des environs. Plusieurs de ces textes ont été signalés dans des publications diverses; d'autres sont demeurés inédits. En raison de l'intérêt qu'ils présentent, il a semblé opportun à M. le chanoine L. Dupont-Lachenal, président de la Société d'Histoire du Valais romand, de les recueillir dans une même étude, et d'y adjoindre les inscriptions de St-Maurice précédemment connues. Il a bien voulu nous charger de ce soin, aussi tenons-nous à lui en exprimer d'emblée notre très vive et très sincère gratitude. On trouvera donc, réunies dans le présent article, toutes les inscriptions d'époque romaine actuellement conservées à l'Abbaye, quelle qu'en soit la provenance, et d'autres, découvertes dans les villages voisins de Vionnaz et de Massongex, qui se rattachent naturellement à cet ensemble.

C'est pour nous un agréable devoir de dire combien notre tâche fut rendue aisée par l'accueil que nous avons trouvé à l'Abbaye, et de remercier respectueusement Mgr. Burquier, évêque titulaire de Bethléem, abbé de St-Maurice, et MM. les chanoines Léon Dupont-Lachenal et René Gogniat, pour l'intérêt dont ils ont soutenu notre travail. Après en avoir pris l'initiative, M. le chanoine L. Dupont-Lachenal nous a procuré toutes facilités pour étudier sur place et photographier les pierres; il nous a aidé à vérifier des lectures douteuses; il nous a accompagné à Sion; il a rassemblé pour nous les publications antérieures des inscriptions de St-Maurice et nous a libéralement ouvert la bibliothèque de l'Abbaye; il a bien voulu, enfin, relire notre travail et l'enrichir de maintes observations. Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude pour son inépuisable

¹⁾ Th. Mommsen, *Inscriptiones Confoederationis helveticae latinae*, p. 4 à 6; *CIL*, XII, p. 24 à 26.

²⁾ Sur ces fouilles, cf. notamment J. Michel, *ASA*, 1896, p. 103 à 112 et pl. VII à IX = *Mélanges...*, t. I, mémoire XIII; P. Bourban, *Mélanges...*, t. II, p. 247 à 288; *ASA*, 1905/06, p. 18 à 22; 1906, p. 132 à 142; 1912, p. 194 à 213 et pl. XX; 1916, p. 269 à 285; 1917, p. 255 à 263 et pl. XXXI à XXXV; 1918, p. 23 à 25 et pl. I—II. Cf. N. Peissard, *La découverte du tombeau de saint Maurice*, St-Maurice, 1922, p. 21 à 31; *ASA*, 1924, p. 92 sqq.; et J. Gantner, *Histoire de l'Art en Suisse*, t. I, p. 20s. et fig. 20.



obligeance. A cet hommage, il convient d'associer ceux qui se sont intéressés autrefois aux antiquités romaines de St-Maurice, qui ont contribué à les faire connaître et en ont assuré la conservation. Nous pensons particulièrement, après Th. Mommsen, à MM. les chanoines P. Bourban, Boccard et Pinguin^{2bis}), ainsi qu'à M. l'ingénieur J. Michel.

Dans les indications bibliographiques qui accompagnent ci-après chaque inscription, le renvoi au *Corpus* implique celui à toute la bibliographie antérieure, exhaustivement rassemblée par Th. Mommsen, et que nous nous sommes abstenu de reproduire à nouveau. Les ouvrages cités sont à joindre à ceux dans lesquels ont été publiées des inscriptions romaines du Valais, et dont Mommsen a dressé la liste³). Outre les sigles habituels, familiers aux épigraphistes, nous avons utilisé les abréviations suivantes, que nous indiquons ici une fois pour toutes:

ASA: *Anzeiger für schweizerische Altertumskunde* ou *Indicateur d'antiquités suisses*.

Mélanges . . . : *Mélanges d'histoire et d'archéologie de la Société helvétique de St-Maurice*; t. I, 1897; t. II, 1901.

DHBS: *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*.

Ann. val.: *Annales valaisannes, bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*.

N. Peissard: N. Peissard, *La découverte du tombeau de saint Maurice, martyr d'Agaune, à St-Maurice en Valais, St-Maurice*, 1922.

Stähelin²: F. Stähelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 2e éd., Basel, 1931.

1^o Massongex. Autel rectangulaire mouluré haut et bas et orné de reliefs sur les quatre faces. La partie supérieure est ornée, au-dessus de la mouluration partiellement détériorée, d'une phiale à bouton entre deux cornes en forme de volutes. Sur la face principale, inscription latine de 4 lignes.

Dimensions du monument: hauteur, 100 cm.; largeur, 57 cm.; épaisseur, 27 cm.; au corps: hauteur, 61 cm.; largeur, 44 cm.; épaisseur, 20 cm. Hauteur des lettres: 3 cm. Ligature *pb* (l. 2). Gravure assez négligée.

Pl. 2, fig. 2.

Cf. J. B. Bertrand, *Ann. val.*, VIII, 1933, p. 202s.; J. E. Tamini, *Essai d'histoire de Massongex*, 1934, p. 10s. et deux planches hors-texte.

I O M V S L
DAPHNVSCI SI
DISPENSATO
VICAR

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) v(otum) s(olvit) l(ibens) [m(erito)] / Daphnus.... / dispensato[ris] / vicar(ius).

« A Jupiter Très-bon, Très-grand, Daphnus . . . , suppléant du percepteur, s'est acquitté de son voeu volontiers, ainsi qu'il convenait. »

Cet autel votif, découvert fortuitement à Massongex, au cours de l'été 1931, est aujourd'hui conservé à St-Maurice, dans le vestibule de l'Abbaye. La dédicace à Jupiter Optimus Maximus, gravée sur la face principale, est surmontée d'une guirlande suspendue et enrubannée, sculptée en fort relief. Sur les autres faces sont représentés, de même manière, les attributs de la divinité à laquelle le monument était consacré: sur la face postérieure, un aigle aux ailes éployées, debout sur un globe; sur chacune des faces latérales, un foudre fuselé, hérissé de dards, tenu par une main droite fermée.

La partie droite de l'inscription a disparu avec l'usure de la pierre, qui est ici un gneiss du pays, assez friable, et non le calcaire du Jura des carrières de la Lance que les Romains ont utilisé le plus

^{2bis}) Les recherches du chanoine Bourban, déjà nommé, sont mentionnées *supra*, note 2; le chanoine Boccard est l'auteur d'une *Histoire du Vallais*, parue à Genève en 1844, où plusieurs inscriptions latines de St-Maurice sont reproduites; en 1722, le chanoine Pinguin s'était déjà intéressé à ces textes et les avait copiés sur un feuillet aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Abbaye.

³) *CIL*, XII, p. 21.

souvent pour leurs monuments dans le Bas-Valais⁴). La restitution des lignes 1 et 3 ne présente pas de difficultés. Il n'en est pas de même pour la ligne 2: là, les traces de lettres évanescentes qui subsistent sur la pierre sont brouillées par celles d'une peinture dont une main bien intentionnée, mais mal experte, a voulu rehausser les caractères gravés; nouvel exemple d'une pratique maintes fois condamnée, qui sévit encore dans nos musées⁵), et dont la plupart de nos textes ont subi les fâcheux effets. Il est ainsi devenu difficile de discerner les restes authentiques des mots qui terminaient la ligne 2. On peut toutefois présumer, d'après le nom, Daphnus, du dédicant, la condition servile de celui-ci, et son origine étrangère; sans doute la fin de la ligne précisait-elle de qui ce personnage était l'esclave⁶). La même présomption s'affirme dans la suite du texte.

Daphnus se donne le titre de *vicarius dispensatoris*. On rencontre des *dispensatores* au service de l'Etat, comme à celui de riches particuliers; c'étaient des caissiers, des percepteurs⁷). En l'absence d'une précision formelle, il est souvent difficile de définir quelles étaient exactement dans chaque cas leurs attributions; on peut toutefois ici risquer une hypothèse. Parmi les postes si divers occupés par des *dispensatores* au sein de l'administration impériale, dans les travaux publics, les finances, les loisirs, l'approvisionnement, l'armée, il faut noter particulièrement ceux qui se rapportent à la perception des impôts; il y avait des *dispensatores* dans les bureaux du cens et de l'annone, dans ceux du fisc provincial et de la taxe sur les successions⁸). Or St-Maurice, station de la route, au passage obligé du défilé, était le siège, à l'époque romaine d'un poste de douane; deux inscriptions trouvées sur place en mentionnent expressément les agents⁹). Il est donc fort tentant de voir aussi dans notre Daphnus l'un de ceux-ci, plutôt que l'intendant d'un domaine privé. Nombreux sont les exemples de *vicarii* au service des *dispensatores* employés par l'administration¹⁰), comme à celui des percepteurs de la douane¹¹). Il est vrai que ceux-ci portent le plus souvent le titre de *vilicus* ou de *contrascriptor*, et que le premier est seul attesté à St-Maurice; mais l'appellation *dispensator*, à la fois si voisine et si adéquate, s'appliquant à un fonctionnaire de l'impôt, ne saurait ici surprendre¹²). Quelles que soient d'ailleurs leurs fonctions, publiques ou privées, et leur situation

⁴) Cf. J. Michel, *Les pierres de taille employées à St-Maurice d'Agaune depuis le temps des Romains jusqu'à nos jours*, Mélanges..., t. II, 1901, p. 153 à 159; P. Bourban, *Les fouilles aux basiliques de St-Maurice d'Agaune*, chap. III: *Les trois carrières romaines des matériaux de construction*, ASA, 1917, p. 255 sqq. et 1918, p. 23 sqq.; Stähelin², p. 418.

⁵) On ne saurait assez mettre en garde ceux qui ont la responsabilité de nos collections lapidaires contre la funeste habitude de retoucher au pinceau les pierres inscrites; les inscriptions anciennement entrées au musée d'Avenches, par exemple, avec leurs lettres rouge sang pleines de bravures, donnent une triste idée des résultats d'un tel procédé.

⁶) Peut-on lire *Caes(aris) ser(vus)* ou *vern(a)*, ce qui compléterait le texte de façon satisfaisante si le sens de *dispensator* est bien celui que nous suggérons? Les lettres encore discernables, sur la pierre, ne permettent pas de l'affirmer. Elles n'appellent, en revanche, nullement, la lecture *Cassius* des premiers éditeurs.

⁷) Cf. N. Vulič, dans de Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, s. v. *Dispensator*, p. 1920 à 1923; G. Bloch, *Dict. Ant.*, s. v. *Dispensator*, p. 280 à 286; Liebenam, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Dispensator*, col. 1189 à 1198.

⁸) Cf. N. Vulič, *loc. cit.*; G. Bloch, *loc. cit.*; Liebenam, *loc. cit.*

⁹) Cf. *infra*, nos 4 et 21.

¹⁰) Cf. les exemples cités par N. Vulič, *loc. cit.*, p. 1923, par G. Bloch, *loc. cit.*, p. 286, par Liebenam, *loc. cit.*, col. 1192, et notamment l'épithaphe, trouvée à Rome, de ce *Muscus, Ti. Caesaris Augusti Scurranus, disp(ensator) ad fiscum Gallicum provinciae Lugdunensis*, qui avait a son service seize *vicarii* (CIL, VI, 5197).

¹¹) Cf. O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2e éd., Berlin, 1905, p. 86 s. et 88.

¹²) « *Dispensatoren sind nicht bezeugt* », a écrit O. Hirschfeld dans son chapitre sur les *vectigalia* (*op. cit.*, p. 88, note 4), manifestant ainsi son étonnement de ne pas rencontrer ce titre dans les inscriptions relatives aux agents de cette administration. On pourrait cependant faire état, avec la nôtre, des inscriptions de Langres que R. Cagnat (*Dict. Ant.*, s. v. *Portorium*, p. 588) n'a pas hésité à ranger au nombre de celles qui concernent la *quadragesima Galliarum* (CIL, XIII, 5697: *...Lucrio / Aug. Ti(?)disp...; 5698: ...Crescens / Iuliorum / disp. fil. / et Paullinus / contrascriba*), et de celle que fit graver, en l'honneur de son supérieur le procureur de Bétique, *Irenaeus, Aug(usti) n(ostr)i ver(na), disp(ensator) portus Ilipensis* (CIL, II, 1085); ce personnage était un percepteur du droit de douane. Cf. G. Bloch, *Dict. Ant.*, s. v. *Dispensator*, p. 283.

et fit dès lors partie, jusqu'au IV^e siècle, de la garnison de la Germanie Supérieure; elle avait son camp à Strasbourg (Argentorate)¹⁹). Le nom d'aucune autre légion n'est ici compatible avec le texte de l'inscription; d'ailleurs le chiffre VIII est encore reconnaissable sur la pierre, en dépit de la cassure qui l'entame²⁰). Peut-être le soldat Cassius Carantinus, en consacrant une somme à la réparation d'un objet de culte dédié à Jupiter Optimus Maximus, s'acquittait-il d'un voeu formé longtemps auparavant, au même endroit, en prévision de son heureux retour: ayant achevé son temps de service en Germanie, il regagnait l'Italie par la voie, la plus directe, du Grand St-Bernard²¹); ou peut-être séjournait-il dans la région, détaché dans un petit poste affecté à la surveillance de la route, dont le tronçon voisin de Massongex était doublement important, en raison du passage du fleuve, près de ce village, et de la perception de l'impôt de la *quadragesima Galliarum* au défilé, tout proche, de St-Maurice²²).

C'est toutefois dans le mot *labrum* (l. 3), et dans l'objet même que ce mot désigne, que réside le principal intérêt de la trouvaille. Les textes épigraphiques et littéraires montrent qu'un *labrum* n'avait pas toujours une destination religieuse²³); aux champs, c'était la cuve où s'entassait la vendange, la récolte des figues, ou l'huile d'olive²⁴); c'était, sur une place publique, la vasque où ruisselait un jet d'eau²⁵); dans les thermes, c'était un bassin de bronze ou de marbre qui servait aux ablutions²⁶). S'agissait-il d'ablutions rituelles, nous touchons au sens qu'il faut donner au mot *labrum* lorsqu'il désigne, comme ici, un objet de culte. Réceptacle pour l'eau lustrale, le *labrum* devint, à l'époque chrétienne, la cuve baptismale²⁷). Qu'un *labrum* pût être consacré au culte d'une divinité, nous le savions déjà par une inscription d'Aquitaine²⁸); et l'on ne manquera pas d'évoquer, à propos du *labrum* de Massongex, dédié à Jupiter capitolin, le souvenir des deux *labra* de marbre placés, à Rome, par Scipion l'Africain devant un arc élevé par lui, en 190 avant

¹⁹) Sur l'histoire de la *legio VIII Augusta*, cf. R. Cagnat, *Dict. Ant.*, s. v. *Legio*, p. 1084; E. Clotz, Diss. de Fribourg-en-Brisgau résumée dans *Germania*, VII, 1923, p. 42 sqq.; Ritterling, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Legio*, LXIII, col. 1642 à 1664. En dépit d'une opinion souvent répétée, Ritterling ne pense pas que cette légion séjourna quelques années dans la région de Langres, avant d'occuper le camp de Strasbourg (*loc. cit.*, col. 1652); d'après Clotz (*loc. cit.*), elle serait demeurée cantonnée à Strasbourg jusqu'en 340.

²⁰) Aucune des légions VI ou VII n'a porté l'épithète *Augusta*; la leçon donnée par les premiers éditeurs de notre texte, est ici fautive.

²¹) Cf. les dédicaces consacrées à Jupiter Poeninus, au sommet du Grand St-Bernard, *pro itu et reditu* (*CIL*, V, 6873 et 6875), et celle par laquelle un autre soldat de la VIII^e légion, qui avait accompli vingt-six ans de service, s'acquitta, lors de son passage à Genève, d'un vœu fait à Mithra (*CIL*, XII, 2587: *deo invicto / Genio loci / Firmidius Severinus, mil(es) / eg(ionis) VIII Aug(ustae) p(iae) f(idelis) / c(onstantis) C(ommodae), stip(endii) XXVI, aram / ex voto pro salute / sua v(otum) s(olvit) (ibens) m(erito). Posita / Muciano et Fabiano co(n)s(ulibus)*).

²²) Cf. *infra*, p. 11 et note 78.

²³) Sur le *labrum*, cf. Forcellini, *Lexicon*, s. v., III, p. 668; E. Saglio, *Dict. Ant.*, s. v., p. 881 s.; Hug, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v., col. 285 s.

²⁴) Cf. Verg., *Georg.*, II, 6: *spumat plenis vindemia labris*; Colum., XII, 15, 3: *in labra fictilia vel lapidea congerunt eas (ficos)*; Cat., XIII, 2: *in cellam oleariam haec opus sunt: ... labra olearia XIII...*; Colum., XII, 52, 10: *quod (oleum) deinde primum defluxerit in rotundum labrum protinus capulator depleat, et in fictilia labra, buic usui praeparata, defundat; sint autem in cella olearia tres labororum ordines*; etc.

²⁵) Cf., p. ex., Dessau, *ILS*, 5776 (inscription d'Afrique): *... et fistula plumbea cum epitonio aereo ad labrum lapideum aqua ut saliret aequae sua pecunia curaverunt*.

²⁶) Cf. Cic., *Ad fam.*, XIV, 20: *labrum si in balineo non est, ut sit...*; *CIL*, II, 5181 (Lusitanie); IX, 3677 (Marsi Marruvium); X, 817 (Pompéi); XIV, 2119 (Lanuvium) (= Dessau, *ILS*, 6891²⁸, 5684, 5727, 5707).

²⁷) Anastas. Bibliothec., *De vitis Romanorum pontificum*, t. I, Rome, 1718, p. 39: *in labro (labium) fontis baptisterii agnum ex auro purissimo fundentem aquam, qui pensat libras 30*; cf. aussi Isidor., *Gloss. in sacr. script.*, VII, p. 412 (cité par Hug, *loc. cit.*): *labium et labrum unum sunt, vas aeneum quadrangulum, in quo lavantur sacerdotes* (ou, d'après la citation de Forcellini, *loc. cit.*: *in quo lavantur infantes*).

²⁸) *CIL*, XIII, 919 (= Dessau, *ILS*, 3734): *Tutelae Aug./Ussubio, labrum / Silvinius Sci/pionis f. an/tistes d.*

J.-C., sur le chemin qui montait au Capitole²⁹). L'examen de notre monument nous apprend qu'un *labrum* destiné aux ablutions avait l'aspect non, comme dans d'autres cas, d'un vase monté sur un pied, mais, pour parler irrévérencieusement, d'une sorte de tub. Il peut être intéressant de lui comparer le *labrum* de granit, d'aspect analogue, mais anépigraphe, découvert peu après à Vindonissa³⁰). Certainement postérieure à l'installation de la *legio VIII Augusta* au nord des Alpes, la réfection de notre *labrum* peut dater du II^e siècle de notre ère; la gravure de l'inscription, assez peu soignée, ne permet pas de préciser davantage³¹).

Massongex avait livré déjà des vestiges attestant l'existence d'un établissement romain³²). La trouvaille simultanée de deux monuments dédiés à Jupiter Optimus Maximus laisse supposer qu'il existait en cet endroit un sanctuaire; il est, en effet, peu probable que les morceaux du *labrum*, qui ne portent pas trace d'un emploi, aient été apportés d'ailleurs. On peut, en revanche, se demander, à la suite de cette double découverte, si l'autel précédemment trouvé dans le village voisin de Vionnaz, et dédié à la même divinité, ne proviendrait pas, lui aussi, de Massongex. En voici le texte:

3^o Vionnaz. Autel rectangulaire mouluré haut et bas sur les quatre faces. Sur la face antérieure, inscription latine de 4 lignes.

Dimensions: hauteur, 116 cm.; largeur, 67 cm.; épaisseur, 53 cm.; au corps: hauteur, 51 cm.; largeur, 56 cm.; épaisseur, 42 cm. Hauteur des lettres: 7,7; 6; 6 et 6 cm. Gravure soignée.

Pl. 3, fig. 4.

Cf. P. Bourban, *ASA*, XIX, 1917, p. 261 et pl. XXXIII.

I O M
T · VINEIIVS
AMANDVS
EX VOTO

I(ovi) O(ptimo) M(aximo) | T(itus) Vinelius | Amandus | ex voto.

« A Jupiter Très-bon, Très-grand, Titus Vinelius Amandus a consacré ce monument à la suite d'un vœu. »

Cet autel votif, trouvé en 1900, à Vionnaz, est aujourd'hui conservé dans l'enceinte du château de Valère, à Sion, tout près du précédent monument. Comme l'a bien noté M. P. Bourban, le dédicant portait certainement le même gentilice, Vinelius, que l'auteur de la dédicace au *deus Sedatus* trouvée en 1896 à St-Maurice³³). La disparition de la barre transversale du L se rencontre à partir du II^e siècle³⁴); la qualité de la gravure et le bel aspect du cippe, taillé dans un bloc de calcaire du Jura, n'incitent pas à considérer le monument comme plus tardif.

4^o St-Maurice. Autel rectangulaire, dont la partie inférieure manque; la partie supérieure, moulurée, est brisée à gauche. A droite, corne peu proéminente, et, sur la face supérieure, trace circulaire. Sur la face antérieure, inscription latine de 8 lignes, dont la première est sur un bandeau de la moulure.

²⁹) Liv., XXXVII, 3, 7: *P. Cornelius Scipio Africanus, priusquam proficisceretur, fornicem in Capitolio adversus viam, qua in Capitolium ascenditur, cum signis septem auratis et equis duobus et marmorea duo labra ante fornicem posuit.*

³⁰) Cf. C. Simonett, *ASA*, 1936, p. 170sq. et fig. 12.

³¹) *Terminus post quem*: 70 après J.-C. Il est probable que notre inscription est antérieure à 187 après J.-C., date à partir, de laquelle la *legio VIII Augusta* porte les épithètes *pia fidelis constans Commoda* (*CIL*, XI, 6053; cf. Ritterling, *loc. cit.*, col. 1660), qui lui sont données, par exemple, sur une inscription datée de 201, trouvée à Genève (*CIL*, XII, 2587; cf. *supra*, p. 5, note 21); toutefois, cet indice *a silentio* n'est peut-être pas péremptoire.

³²) Cf. A. Comtesse, *Sur les vestiges de l'époque romaine retrouvés à Massongex*, *Ann. val.*, 1921, p. 236 à 240; J. E. Tamini, *Essai d'histoire de Massongex*, 1934, p. 9 à 14.

³³) Cf. *infra*, no 6.

³⁴) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 18.

Dimensions du monument: hauteur, 63 cm.; largeur, 56 cm.; épaisseur, 37 cm.; au corps: hauteur, 40 cm.; largeur, 47 cm.; épaisseur, 33 cm. Hauteur des lettres: 5,3 cm. (l. 1) et 3,5 cm. environ (autres lignes). Gravure profonde, mais peu soignée.

Pl. 3, fig. 5.

V M · A V G G
MERCVRIO SACR
MONTANVS AVGG
NN·VERN·A·V·V·STAT·
5. ACAVN·XXXX·GAL
AEDEM VETVSTAT
ONLABSAMRES
TITVIT

[N]um(inibus) Aug(ustorum). / Mercurio sacr(um) / Montanus, Aug(ustorum) / n(ostrorum) vern(a), a(gens) v(ices) v(ilici) stat(ionis) / Acaun(ensis) (quadragésimae) Gal[l(iarum)], / aedem vetustat[e] / [c]onlabsam res-/tituit.

« Aux Génies des empereurs. Montanus, esclave de nos empereurs, né dans leur maison, suppléant du percepteur du poste d'Acaunum du péage des Gaules, a consacré ce monument à Mercure et a relevé le temple abîmé par le temps. »

Trouvé au Martolet le 8 juin 1936, et déposé dans le musée du clocher de l'Abbaye, ce cippe est demeuré inédit. Dédié à la fois aux Génies des empereurs et à Mercure, il est le témoin le plus explicite que nous possédions sur le rôle de St-Maurice à l'époque romaine comme station sur la route à grand trafic qui, par-dessus les Alpes, mettait l'Italie en communication directe avec la Germanie Supérieure et la Belgique.

La dédicace aux *numina* des empereurs, qui se superpose à celle à Mercure, est un nouvel exemple de la faveur que connut cette dévotion à la fin du IIe et au IIIe siècle de notre ère dans la partie occidentale de l'Empire romain³⁵). On invoquait ainsi la nature divine du souverain, son génie, son âme³⁶). Ailleurs en Suisse, d'autres dédicaces, découvertes à Genève³⁷), à Avenches³⁸), à Pierre-Pertuis³⁹), et, tout récemment, à Vidy⁴⁰), débutent de même par les mots: *numinibus Augustorum*. Il s'agit manifestement ici de deux empereurs régnant ensemble, ayant porté simultanément le titre d'Auguste, ce qui nous fait descendre au moins jusqu'à la seconde moitié du IIe siècle; d'autres indices, nous le verrons, permettent de repousser jusqu'aux dernières années de ce siècle le *terminus post quem* de notre inscription⁴¹).

Mercure, dieu romain des marchands, patron des voyageurs, inventeur des routes⁴²), recevait tout naturellement un culte dans un lieu de passage, tel que St-Maurice, relié directement à l'Italie

³⁵) Cf. Stähelin², p. 343, note 1.

³⁶) Cf. Pfister, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Numen*, col. 1282 sqq.; D. M. Pippidi, *Le „numen Augusti“*, *Rev. des études latines*, IX, 1931, p. 83 à 111; Collart-van Berchem, *Rev. bist. vaud.*, XLVII, 1939, p. 128.

³⁷) *CIL*, XII, 2596: *numinibus / Aug(ustorum) / et dom(us) div(inae) / Victor Aug(usti) / lib(ertus) p(osuit) p(ecunia) s(ua)*.

³⁸) *CIL*, XIII, 5079: *numinib(us) Aug(ustorum) / et Genio col(oniae) Hel(vetiorum) / Apollini sacr(um) / Q. Postum(ius) Hyginus / et Postum(ius) Hermes lib(erti) / medicis et professorib(us) / d(e) s(uo) d(ederunt)*.

³⁹) *CIL*, XIII, 5166: *numini Augus-/t[or]um / via [d]ucta per M. / Du[n]ium Paternum / Ilvir[um] col(oniae) Helvet(iorum)*.

⁴⁰) *Rev. bist. vaud.*, XLVII, 1939, p. 127 sqq. et pl. I: *numinibus Aug(ustorum), / nautae [lac]u Lemanno / qui Leuso[nn]ae consistunt / l(oco) [d(ato)] d(ecreto) d(ecurionum)*.

⁴¹) Règne simultané de Marc-Aurèle et Lucius Vérus: 161 à 169; mais la fonction qu'exerçait Montanus dans l'administration de la *quadragésima Galliarum* ne saurait être confiée à un esclave impérial antérieurement au règne de Commode (cf. *infra*, p. 9 s.); notre inscription date donc au plus tôt de 198, début du règne simultané de Septime-Sévère et Caracalla. La formule *numinibus Aug(ustorum)* se rapportant non à deux empereurs régnant ensemble, mais à la succession des empereurs envisagés collectivement, est tout à fait exceptionnelle (*CIL*, VII, 506; cf. Collart-van Berchem, *Rev. bist. vaud.*, XLVII, 1939, p. 141, note 6).

⁴²) Cf. Steuding, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, s. v. *Mercurius*, col. 2813 sqq.; A. Legrand, *Dict. Ant.*, s. v. *Mercurius*, p. 1816 et 1820; W. Kroll, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Mercurius*, col. 977 sqq.

par une voie importante. Il ne semble donc pas nécessaire d'expliquer ici sa présence, comme ailleurs en Suisse, par la persistance d'un vieux culte indigène, par l'extraordinaire faveur que connut le culte de Mercure en Gaule et en Germanie, où les très nombreuses dédicaces à ce dieu s'adressaient en réalité, le plus souvent, au principal dieu du pays, qu'on avait assimilé au Mercure romain⁴³). L'influence de Rome s'était de bonne heure imposée au Valais; des monuments érigés officiellement en l'honneur d'Auguste et de sa famille en font foi⁴⁴). Il est probable qu'avec elle, divers cultes romains franchirent les Alpes; nous venons d'en voir un exemple⁴⁵). Les trois dédicaces à Mercure découvertes en Valais s'adressent apparemment au Mercure romain; rien, dans ces textes, n'évoque le dieu gaulois⁴⁶); et l'on ne songerait guère à mettre en doute l'origine italienne de ce culte si l'on n'avait recueilli à St-Maurice même, et jusqu'à Sierre, des indices non équivoques d'influences celtiques⁴⁷). Notre inscription nous apprend que Mercure possédait un temple à St-Maurice; lorsqu'elle fut gravée, ce temple existait sans doute depuis longtemps, puisqu'il tombait alors en ruines (*vetustate conlapsam*).

Bien qu'esclave, l'auteur de la dédicace n'était pas dans une situation de fortune précaire, ayant pu faire les frais de la restauration de cet édifice. C'était un fonctionnaire de l'administration impériale de la *quadragesima Galliarum*. Des textes épigraphiques en assez grand nombre nous renseignent sur l'organisation de cet impôt⁴⁸). Taxe du quarantième *ad valorem* (2½%) sur le trafic entre l'Italie et la Gaule, il frappait les marchandises qui franchissaient les limites de la circonscription douanière. Grâce aux inscriptions relatives aux agents de la *quadragesima Galliarum*, on a pu retracer ces limites et dresser une liste des postes de perception⁴⁹). Trois de ces postes (*stationes*) se trouvaient sur le territoire de la Suisse actuelle: à Zurich⁵⁰), à Genève⁵¹), enfin à St-Maurice⁵²). L'existence de ce dernier nous était connue déjà par l'épithaphe de la fille d'un percepteur (*vilicus*), découverte en 1896 dans les bâtiments mêmes de l'Abbaye⁵³), et par une dédicace au *Genius*

⁴³) Caes., *Bell. Gall.*, VI, 17; Tac., *Germ.*, 9. Cf. J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. I, p. 307sqq.; Heichelheim, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Mercurius*, col. 982sqq.; Stähelin², p. 502.

⁴⁴) Dedicaces à Auguste, par les Seduni et les Nantuates, à Sion et à St-Maurice (*CIL*, XII, 136 et 145; cf. *infra*, no 7); à Caius César à Martigny (*CIL*, XII, 141); à Lucius César, à Drusus le Jeune, à Caligula, ces deux dernières par les quatre cités du Valais, encore à St-Maurice (*CIL*, XII, 146, 147, et *infra*, nos 8 et 9).

⁴⁵) Cf. *supra*, p. 4.

⁴⁶) Avec la nôtre, *CIL*, XII, 132 (Sierre): *Mercurio* / *L. Valerius* / *Optatus* / *v. s. l. m.*; et P. Bourban, *Inscriptions romaines trouvées à Ardon, Mélanges...*, t. I, mémoire V: *T. Cominius* / *Exoratus* / *et Statia* / *Quintul[a]* / *Mercurio* / *[a]ram et...* Les trois dédicants portent des noms romains (cf. cependant, pour le gentilice Cominius, A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v., col. 1073); en outre, ici, Montanus est un fonctionnaire impérial. D'autre part, dans aucun de ces textes, le nom de Mercure n'est accompagné du mot *deus*, ni d'une épithète caractéristique, ce qui impliquerait sans conteste l'origine celtique de la divinité (cf. Heichelheim, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Mercurius*, 2), col. 982sqq.; Stähelin², p. 500).

⁴⁷) Par exemple dans le nom même de St-Maurice, Acaunum (cf. *infra*, p. 9), et à Lens, près de Sierre, dans une dédicace à une divinité spécifiquement gauloise, Cantismerta (*CIL*, XII, 131: *Cantismerte* / *L. Quartilius* / *Quartinus* / *l. m.*; cf. Stähelin², p. 482, et A. Holder, *op. cit.*, s. v. *Cantismerta*, col. 751). Cf. aussi Stähelin², p. 463.

⁴⁸) Cf. R. Cagnat, *Dict. Ant.*, s. v. *Portorium*, notamment p. 587s.; et le chapitre de O. Hirschfeld sur les *vectigalia* dans *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2e éd., Berlin, 1905, p. 77 à 92, *passim*.

⁴⁹) Cf. R. Cagnat, *loc. cit.*

⁵⁰) *CIL*, XIII, 5244 (= Dessau, *ILS*, 1562): *D(is) M(anibus)*. / *Hic situs est* / *L. Ael(ius) Urbicus*, / *qui vixit an(no) / uno, m(ensibus) V, d(iebus) V.* / *Unio, Aug(usti)lib(ertus)*, / *p(rae)p(ositus) sta(tionis) Turicen(sis) / XL G(alliarum)*, et *Ae(lia) Secundin(a)*, / *p(arentes) dulcissim(o) f(ilio)*.

⁵¹) A. Cartier, *ASA*, 1918, p. 139sqq. et fig. 7: *D(is) M(anibus) / Aur(elio) Valenti*, / *Aug(usti) lib(erto)*, *p(rae)p(osito) XL / Gall(iarum) stat(ionis) Gen(auensis)*, / *Aur(elius) Eutyebes / lib(ertus) et Eve[n]tius 1* / *bere[de]s fac(iendum) cur(averunt)*].

⁵²) L'existence d'une *statio* de la *quadragesima Galliarum* à Maienfeld, sur la foi d'une inscription dont la lecture correcte demeure contestée (*CIL*, V, 5090 = Dessau, *ILS*, 1561), a été justement mise en doute (cf. Stähelin², p. 350s.).

⁵³) *Acaunensiae fil(iae) / Amaranibus / Aug(usti) n(o)stri vern(a), vil(icus) / XL Galliarum*, et / *Chelidon / parentes posue(runt)* (*infra*, no 21).

stationis provenant d'un village voisin, Massongex⁵⁴); nous avons vu qu'une autre dédicace, récemment exhumée au même endroit, est peut-être due, elle aussi, à l'un des agents de la douane⁵⁵). Notre inscription nous apprend le nom officiel du poste de St-Maurice à l'époque romaine: *statio Acaunensis quadragésimae Galliarum*; on le trouve ici mentionné pour la première fois. C'est en souvenir de son séjour dans ce poste que le percepteur Amaranthus avait appelé sa fille *Acaunensia*⁵⁶). Le nom d'*Acaunum* (ou *Agaunum*) s'est perpétué dans les écrits des auteurs chrétiens du VI^e siècle⁵⁷), et jusqu'à nos jours dans le nom même de l'Abbaye⁵⁸). C'est un mot celtique qui signifie « pierre », « rocher »⁵⁹). Il désigne les hautes parois rocheuses au pied desquelles s'élevèrent plus tard les bâtiments monastiques et qui, s'avancant jusqu'au Rhône, forment le défilé où vint tout naturellement s'établir, à l'époque romaine, le poste de douane, comme s'y établirent plus tard les péages de Faucigny et des évêchés⁶⁰). On ne peut donc hésiter un instant, si l'on considère l'aspect des lieux, le sens du mot celtique *ac-auno*, et l'endroit où furent découvertes les deux inscriptions qui mentionnent la *quadragésima Galliarum*, à localiser la *statio Acaunensis* au passage étroit que franchit la route, entre le fleuve et la montagne qui le surplombe. Il est vrai que ce nom n'apparaît pas dans les itinéraires anciens, qui placent à douze milles d'Octodurus (Martigny) une station nommée *Tarnaiae*, qu'on identifie généralement aussi avec St-Maurice⁶¹). Nous reviendrons plus loin sur ce point⁶²). Qu'il nous suffise ici d'avoir noté que l'emplacement du poste de douane est certain.

L'auteur de l'épithaphe d'*Acaunensia* porte le titre de *vil(icus) (quadragésimae) Galliarum*, ce qui nous aide à reconnaître ici, dans l'abréviation A·V·V·V, le titre analogue d'*a(gens) v(ices) v(ilici) stat(ionis) Acaun(ensis) (quadragésimae) Gall(iarum)* (l. 3 à 5); tous deux sont des esclaves impériaux: *Aug(usti) n(ostri)* ou *Aug(ustorum) n(ostrorum) vern(a)*. Ces inscriptions sont donc postérieures l'une et l'autre à l'introduction, sous Commode, d'un nouveau système de perception: précédemment, le fisc affermait l'impôt à des capitalistes (*conductores*), le plus souvent groupés en sociétés (*socii publici* ou *portorii*), qui prélevaient les droits par l'intermédiaire d'un personnel nombreux, en grande partie leurs propres esclaves; dès la fin du II^e siècle, au contraire, le régime de la perception directe remplaça celui de l'affermage, et l'administration de l'impôt fut soumise, dans chaque

⁵⁴) *Infra*, no 5.

⁵⁵) Cf. *supra*, no I et p. 3.

⁵⁶) Cf. *supra*, p. 8, note 53.

⁵⁷) Cf. Stähelin², p. 118, note 6; Dessau, *ILS*, ad 9035.

⁵⁸) Dite, au moyen âge, « la célèbre et royale abbaye de St-Maurice d'Agaune » ou « d'Acaune » (cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 108), et aujourd'hui encore « St-Maurice d'Agaune ». Ce nom s'étend même à la ville, dont les habitants sont dits couramment « Agaunois ». Cf. aussi L. Dupont-Lachenal, *Les abbés de St-Maurice d'Agaune*, St-Maurice, 1929, p. 54 à 57.

⁵⁹) A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v. *ac-auno*, col. 13; G. Dottin, *La langue gauloise*, p. 224. Cf. Stähelin², *loc. cit.*

⁶⁰) E. Tamini, *DHBS*, s. v. *Saint-Maurice*, p. 680; cf. J. Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, t. II (= *Mém. et doc. de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, t. XXX), p. 375, § 975: ... *quod vocatur pedagium de Fucigniaco et quod percipitur apud Sanctum Mauricium* (1288); t. III (= *ibid.*, t. XXXI), p. 98 s., § 1213: *Humbertus de Columberio... vendit pedagium suum apud Sanctum Mauricium, vulgarièr vocatum pedagium Fusciniiani...; item pedagium suum nuncupatum pedagium quatuor episcopatum... per dictum locum...* (1304). — Sur la situation de St-Maurice en rapport avec son nom gaulois, cf. *Acta Sanctorum*, Febr., t. III, p. 741 A: *Acaunus vester Gallico priscoque sermone, tam primitus per naturam nunc quoque per ecclesiam veridica praefiguratione Petri petra esse dignoscitur; ibid.*, Sept., t. VI, p. 342 D: ... *legionem banc adversus mandata regia rebellem in Acaunensibus angustis substituisse...* Dans le ms. 256 d'Einsiedeln (IXe—Xe s.), cité par M. Besson (*Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 49) et par L. Dupont-Lachenal (*op. cit.*, p. 56), on lit de même (f. 367): *Acaunum accolae interpretatione gallici sermonis saxum dicunt.*

⁶¹) *Itin. Anton.*, ed. Wesseling, p. 351; *Tab. Peuting.*, segm. III, 3; *Geogr. Ravenn.*, 4, 26. Cf. K. Miller, *Itineraria romana*, col. 75.

⁶²) Cf. *infra*, no. 26.



circonscription, à des procurateurs impériaux, résidant dans les villes principales (leur siège était, pour la Gaule, à Lyon), tandis que des esclaves ou des affranchis impériaux assuraient le service des différents postes⁶³). Notre Montanus appartenait à cette dernière catégorie de fonctionnaires; il remplaçait, à St-Maurice, le chef de poste (*vilicus*). Ce titre est le plus fréquent⁶⁴); mais on en rencontre d'autres: *librarius*⁶⁵), *tabularius*⁶⁶) *contrascriptor*⁶⁷), ou, de façon plus vague, *praepositus*⁶⁸). Agent de la perception directe instaurée sous Commode, puisqu'il était un esclave impérial, Montanus précise qu'il était l'esclave d'empereurs régnant ensemble (*Augg.nn.vern.*, l. 3-4)⁶⁹) Dédiée à ces empereurs (l. 1), notre inscription n'est donc pas antérieure à 198, début du règne simultané de Septime-Sévère et Caracalla; on peut la dater avec certitude de la période qui s'étend de 198 à 212, s'il est vrai que la mention la plus récente d'un fonctionnaire de la *quadragésima Galliarum* soit de l'époque de Sévère Alexandre⁷⁰).

5^o Massongex. Partie supérieure d'un autel, mouluré en haut, et coupé en bas et à gauche. Sur la face antérieure, inscription latine de 8 lignes, dont la première est sur un bandeau de la moulure. Dimensions du monument: hauteur, 56 cm.; largeur, 30 cm.; au corps: hauteur, 35 cm.; largeur, 26 cm. Hauteur des lettres: 3,2 cm. environ. Gravure nette, avec quelques irrégularités.

Pl. 3, fig. 6.

CIL, XII, 144. Cf. Stähelin², p. 333 et note 2.

NORDD
GENIOSTA
ONISVIR
SPROBVS
5. ILESLEGXXII
ALEXANDR
NEPFIMPDN
XANDRO

[In ho]nor(em) d(omus) d(ivinae), | Genio sta/[ti]onis, Vir-/[iu]s Probus, | [m]iles leg(ionis) XXII | [Pr(imigeniae)]
Alexandr-/[ia]n(a)e p(iae) f(idelis), imp(eratore) d(omino) n(ostro) | [Ale]xandro | [co(n)s(ule)...].

« En l'honneur de la famille impériale, au Génie du poste, Virius Probus, soldat de la 22ème légion Primigenia, alexandrine, pieuse, fidèle, sous le consulat de l'empereur notre maître Alexandre... »

Trouvé en 1820 dans le voisinage du village de Massongex, ce petit monument a été transporté à St-Maurice, où il fut placé d'abord dans le bâtiment de l'ancien théâtre⁷¹); il est aujourd'hui

⁶³) Cf. O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2e éd., Berlin, 1905, p. 81 sqq.; R. Cagnat, *Dict. Ant.*, s. v. *Portorium*, p. 590s.

⁶⁴) Cf., par exemple, pour la Gaule, tant à l'époque de l'affermage, comme esclaves des *socii*, qu'à celle de la perception directe, comme esclaves ou affranchis impériaux, CIL, V, 7211, 7264, 7852 (= Dessau, ILS, 1854); CIL, XII, 717 et 2348 (= Dessau, ILS, 1565 et 4816); Dessau, ILS, 9035 (cf. *infra*, no 21); et, pour l'Illyrie, les exemples cités par O. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 88, note 4.

⁶⁵) CIL, XII, 2227, 2252; CIL, XIII, 1814, 1817 (= Dessau, ILS, 1563).

⁶⁶) CIL, V, 7214; CIL, XIII, 1814, 1817 (= Dessau, ILS, 1563).

⁶⁷) CIL, V, 7213 (= Dessau, ILS, 1853); et peut-être CIL, XIII, 5698 et 5699.

⁶⁸) CIL, V, 5090 (= Dessau, 1561); et les deux inscriptions de Suisse citées plus haut: CIL, XIII, 5244 (= Dessau, ILS, 1562); ASA, 1918, p. 139sq. (Zurich et Genève; cf. *supra*, p. 8, notes 50 et 51).

⁶⁹) Ce fait exclut la possibilité de voir dans Montanus un des esclaves impériaux qui, encore à l'époque de l'affermage, étaient affectés comme surveillants aux postes de perception, avec les mêmes titres de *vilicus* ou de *tabularius* (cf. O. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 83 et note 3).

⁷⁰) CIL, VIII, 23963 (= 822 = Dessau, ILS, 1347): inscription en l'honneur de C. Artius Alcimus Felicianus, qui fut vice-procurateur de la *quadragésima Galliarum* sous Sévère Alexandre (*Prosop. Imp. Rom.*, 2e éd., t. I, p. 272 et no 1349 cf. O. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 85, note 2). Il n'y eut pas simultanément deux Augustes depuis la mort de Géta (212) jusqu'à l'avènement des Gordiens (238).

⁷¹) Cf. Th. Mommsen, ad CIL, XII, 144.

encastré dans le mur du vestibule de l'Abbaye. Il a été scié à gauche et en bas, sans doute pour être réutilisé dans une construction; la reconstitution moderne de la partie supérieure de la pierre, qui répète symétriquement, à gauche, le profil de la mouluration, a négligé de tenir compte de ce fait.

Le dédicant était un soldat romain de la 22^{ème} légion, qui fit partie de la garnison de la Germanie, où elle avait son camp à Mayence, de 92 ou 93 après J.-C. jusqu'à la fin du III^e siècle⁷²). On ne doit pas hésiter à restituer ici, au début de la ligne 6, l'épithète abrégée *Pr(imigenia)*, par laquelle cette légion se distingue de la *legio XXII Deiotariana*, cantonnée en Egypte: bien qu'elle soit souvent omise dans les inscriptions⁷³), le fait qu'une ou deux lettres de chaque ligne ont été emportées, à gauche, lors de la mutilation du monument, appelle impérieusement ce complément; en dépit de la leçon du *Corpus*, Ritterling l'a justement reconnu⁷⁴). Les épithètes *p(ia) f(idelis)* (l. 7) accompagnent habituellement le nom de la *legio XXII Primigenia* à partir de l'année 89; l'épithète *Domitiana* qui s'y adjoignait alors fut supprimée en 96, lorsque, à la mort de Domitien, la mémoire de ce prince fut flétrie. Enfin, l'épithète *Alexandriana* (l. 6—7) est un hommage au prince régnant; on la trouve accolée au nom de la *legio XXII Primigenia* dans un certain nombre d'inscriptions⁷⁵), comme on lui trouve accolées, sous d'autres règnes, les épithètes *Commodiana*, *Antoniniana*, *Severiana* ou *Gordiana*⁷⁶). Elle permet de dater notre inscription du règne de Sévère Alexandre (222 à 235 après J.-C.); déjà la formule liminaire, *in honorem domus divinae*, la faisait descendre au delà du milieu du II^e siècle⁷⁷). On en pourrait très exactement fixer l'année si le chiffre du consulat de ce prince, qui était indiqué à la ligne 9, n'avait disparu avec la partie inférieure de l'autel; Sévère Alexandre n'ayant été consul qu'en 222, 226 et 229, on peut du moins préciser que la dédicace a été gravée au cours d'une de ces trois années.

Virius Probus traversait-il la région ou y était-il temporairement fixé pour la surveillance de la route⁷⁸)? Même dans ce dernier cas, le *Genius stationis* à qui s'adressait l'hommage de sa dédicace, était vraisemblablement la divinité protectrice du poste de la *quadragesima Galliarum*, expressément désigné dans l'inscription précédente sous le nom de *statio Acaunensis*, plutôt que celle d'un poste militaire, dont il n'est pas question ailleurs⁷⁹). Vainement objecterait-on que le cippe a été découvert à Massongex; sa petite taille, sa forme maniable, les traces de remploi qu'il présente, montrent qu'il a pu être déplacé; si même il ne l'a pas été, la distance entre Massongex et St-Maurice est si réduite qu'on ne saurait s'étonner de rencontrer dans ce village une inscription relative au poste de douane. Il est certes loisible d'admettre qu'un détachement de soldats ait été chargé de la

⁷²) Cf. Ritterling, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Legio*, LXXXI), col. 1797 à 1820. La *legio XXII Primigenia* avait été déjà cantonnée à Mayence sous Claude et Néron.

⁷³) Cf. *ibid.*, col. 1820.

⁷⁴) *Ibid.*, col. 1820, l. 60.

⁷⁵) *CIL*, XIII, 6708, 6716, 6749, 6752, 6769, 6993, 7335.

⁷⁶) Cf. Ritterling, *loc. cit.*, col. 1820.

⁷⁷) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 168 et note 2.

⁷⁸) Des postes de surveillance, confiés à des soldats détachés de la 22^{ème} légion, cantonnée à Mayence, et dépendant par conséquent du gouverneur de la Germanie Supérieure, furent établis, au III^e siècle, le long des routes qui reliaient cette province à l'Italie à travers le plateau suisse (cf. Stähelin², p. 339 et note 3; Ritterling, *loc. cit.*, col. 1811). Nous avons vu que la présence à Massongex, vers la même époque, d'un soldat de la 8^{ème} légion, cantonnée à Strasbourg, a été également constatée (*supra*, p. 459q., no 2).

⁷⁹) H. Dessau, *ILS*, ad 9035: « Fortasse titulus St-Maurice repertus XII 144 ad stationem vectigalis, non ad stationem militarem pertinet. » F. Stähelin n'a pas hésité non plus à admettre que la divinité à qui s'adressait notre dédicace était le Génie protecteur du poste de douane (Stähelin², p. 333 et 474). La mention explicite de la *statio*, dans une inscription de St-Maurice (*supra*, p. 659q., no 4), est venue confirmer cette opinion.

police de la route en cet endroit; la garde du pont sur le Rhône⁸⁰) et celle du défilé d'Acaunum en devaient à la fois dépendre.

⁶⁰ St-Maurice. Autel rectangulaire mouluré haut et bas sur les quatre faces. Sur la face antérieure, inscription latine de 5 lignes. Dimensions du monument: hauteur, 96 cm.; largeur, 67 cm.; épaisseur, 52 cm.; au corps: hauteur, 49 cm.; largeur, 60 cm.; épaisseur, 45 cm. Hauteur des lettres: 6,7; 6,7; 6,3; 5,5 et 7 cm. Points séparatifs en forme de feuilles. Gravure négligée, mais bien marquée.

Pl. 3, fig. 7.

Dessau, *ILS*, 4685. Cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 112 et pl. IX = *Mélanges* . . . , t. I, mémoire XIII, p. 26 s. et pl. X; P. Bourban, *ASA*, 1917, p. 261 et pl. XXXIV; N. Peissard, p. 26 et pl. IX; Stähelin², p. 498.

DEO SEDATO
T · VINEIIVS
VEGEIIVS
· II VIRAL ·
5. D · S · D · D

Deo Sedato / T(itus) Vinelius / Vegetinus / (duum)viral(is) / d(e) s(uo) d(edit) d(edicavit).

« Au dieu Sedatus, Titus Vinelius Vegetinus, ancien duumvir, a offert et consacré ce monument à ses frais. »

Cet autel, en calcaire du Jura, fut extrait, le 26 septembre 1896, d'un mur du bâtiment de la bibliothèque de l'Abbaye, auquel il avait été incorporé au XVIII^e siècle⁸¹); on l'a transporté dans le vestibule, où il est aujourd'hui déposé. Le dieu auquel il est dédié est connu par quatre autres inscriptions de Pannonie, de Mœsie Supérieure et de Rhétie⁸²); dieu non romain, comme l'indiquent assez le mot *deus* qui précède son nom et l'origine celtique assurée de ce nom⁸³). Les relations qui existaient à l'époque romaine entre le Valais et la vallée du Danube, d'où proviennent les autres dédicaces, peuvent expliquer la présence de ce culte à St-Maurice: on sait que la vallée Pœnina ne fut détachée que sous Marc-Aurèle de la Rhétie, dont elle avait jusque-là dépendu⁸⁴.) Notre inscription paraît toutefois postérieure à cette date: en raison du caractère négligé de l'écriture et de la forme de certaines lettres, on la fera volontiers descendre jusqu'au III^e siècle⁸⁵). Le dédicant

⁸⁰) Sur les vestiges du pont romain sur le Rhône repérés près de Massongex, cf. J. E. Tamini, *Essai d'histoire de Massongex, St-Maurice*, 1934, p. 12.

⁸¹) Cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 112, et *Mélanges* . . . , t. I, mémoire XIII, p. 26 s.; N. Peissard, p. 21 sqq.

⁸²) *CIL*, III, 3922: *Sedato Aug(usto) sacrum*, P. Paconius (a)edem et aram d(edit) d(edicavit); 10335: *Sedato Aug(usto) sacrum*, Publius Ael(ius) Crescens, magister coll(egii) centomariorum, v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito), Faustino et Rufino co(n)s(ulibus) (210 après J.-C.); 8086: *Sedato Aug(usto), pro sal(ute) imp(eratorum) Severi et Antonin(i) Aug(ustorum), et Genio coll(egii) fabr(um), Q. Ael(ius) Antonin(us), dec(urio) primus bis(elliarius), magist(er) coll(egii) s(upra) s(cripti) d(edit) d(edicavit)* (entre 198 et 211 après J.-C.); 5918 = 11929 = Dessau, *ILS*, 4686: *Sedato sacrum coh(ors) I Bre(ucorum) ex v(oto) s(olvit), l(ibens) v(otum) s(olvit) c(ur)a(gente) Iul(io) Maximo dec(urione)*.

⁸³) Cf. M. Ihm, dans Roscher, *Lexikon der Mythologie*, s. v. *Sedatus*, col. 597; Keune, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Sedatus*, a), col. 1010 à 1012; Stähelin², p. 498, et *ASA*, 1921, p. 25. — Si, parmi les exemples de Sedatus comme nom de personne, certains sont des dérivés purement latins du verbe *sedare*, d'autres ont une origine indubitablement gauloise (cf. Keune, *loc. cit.*, b), col. 1020 s.). Tel est aussi le cas du nom du dieu, signifiant « celui qui apaise, qui pacifie » (cf. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v. *Sedatus*, col. 1428 s.). A. von Domaszewski a supposé que Sedatus avait été assimilé à Vulcain par les Romains (*Westdeutsche Zeitschrift*, XIV, 1895, p. 55; cf. G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, 2e éd., p. 232, note 4).

⁸⁴) Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 20; Stähelin², p. 246. Et *infra*, p. 21 sqq.

⁸⁵) Barres horizontales des E réduites; barre horizontale des L réduite ou inexistante; barre horizontale des T de longueur variable et parfois supprimée. Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 14, 18 et 22.

porte un gentilice, Vinelius, que nous avons rencontré déjà dans la région⁸⁶); son cognomen, Vegetinus, apparaît dans une autre inscription de St-Maurice⁸⁷). C'était un ancien duumvir, l'un des principaux magistrats de la *civitas Vallensium*, dont le territoire englobait, à cette époque, celui des quatre cités plus anciennes. Précédemment, les Nantuates avaient officiellement fait graver l'inscription suivante:

7^o St-Maurice. Trois fragments d'une plaque de calcaire portant les restes d'une inscription latine de 5 lignes. Dimensions: hauteur, 69 cm.; largeur, 60 cm. Hauteur des lettres: 8; 6; 4,5; 4,8 et 4,8 cm. Les T et les I dépassent les autres lettres, sauf à la l. 4. Les lignes sont indiquées par un trait incisé.

Pl. 4, fig. 8. Cf. pl. 25, fig. 28.

CIL, XII, 145 (= Dessau, ILS, 6754). Cf. Stähelin², p. 117 et note 3.

M P · C A E S A
 DIVI · F · AVGVSTO
 OSXI · TRIBUN · POTEST
 ONTIFI MAX
 5. NANTV SPATRON

[I]mp(eratori) Caesa[ri], / divi f(ilio), Augusto, / [c]o(n)s(uli) XI, tribun(icia) potest(ate) [X...], / [p]ontif[ic]i max(imo), / Nantu[ate]s patron[o].

« A l'empereur César Auguste, fils du divin Jules, onze fois consul, dans sa ...ième puissance tribunicienne, souverain pontife, et leur patron, les Nantuates ont élevé ce monument. »

Cette inscription a été vue déjà au XVII^e siècle à St-Maurice; elle était placée, en 1709, dans le mur du cimetière de l'église abbatiale; elle est aujourd'hui au nombre de celles qui sont encadrées dans le mur du vestibule de l'Abbaye⁸⁸). C'est une dédicace des Nantuates à l'empereur Auguste, qu'ils honorent du titre de patron. La date de cet hommage peut être approximativement fixée à l'aide de la titulature impériale: le onzième consulat d'Auguste est de 23 avant J.-C., mais le titre de *pontifex maximus* ne lui fut décerné que le 6 mars 12 avant J.-C.; d'autre part, à partir du 1^{er} janvier 5 avant J.-C., Auguste porte le titre de *co(n)s(ul) XII*⁸⁹). L'inscription a donc été gravée entre le 6 mars 12 et le 31 décembre 6 avant J.-C., et le chiffre correspondant des puissances tribuniciennes qui doit être ici restitué, à la fin de la ligne 3, sera compris entre XI et XVIII⁹⁰). Il est permis de préciser davantage: une dédicace à Auguste, conçue dans des termes presque identiques, avait été gravée par les soins d'une autre des cités du Valais, celle des Seduni⁹¹); les indications chronologiques de la titulature impériale sont les mêmes, dans les deux cas; mais le chiffre des puissances tribuniciennes, qui a été, à St-Maurice, entièrement emporté par la cassure de la pierre, a subsisté, à Sion, au moins partiellement; le chiffre XVI, encore visible, correspond à la

⁸⁶) Cf. *supra*, p. 6, no 3. En dépit de la lecture *Vintelius* du premier éditeur, qui suppose une ligature dont on ne distingue pas trace sur la pierre (cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 112 et pl. IX; Dessau, *ILS*, 4685; A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v. *Vintelius*, col. 355), P. Bourban avait bien reconnu qu'il s'agissait, dans les deux inscriptions, du même gentilice, *Vinelius* (*ASA*, 1917, p. 261). La lecture a été récemment revue sur la pierre par MM. les chanoines L. Dupont-Lachenal et Gogniat.

⁸⁷) Cf. *infra*, no 13.

⁸⁸) Cf. Th. Mommsen, ad *CIL*, XII, 145, et indications accompagnant deux copies manuscrites anciennes conservées à la bibliothèque de l'Abbaye.

⁸⁹) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 177 sqq.

⁹⁰) Cf. *ibid.*, p. 178 s.

⁹¹) *CIL*, XII, 136 (= Dessau, *ILS*, 6755): [Im]p(eratori) Caesari divi f(ilio) / [A]ugusto, co(n)s(uli) XI, / [t]ribunicia potestate XVI..., / [pa]tri patriae, / [pont]ifici maximo, / [civ]itas Sedunorum / patrono (Sion). Cf. pl. 25, fig. 28.

période annuelle qui commence le 1er juillet 8 avant J.-C.; il pourrait être éventuellement complété en XVII ou XVIII; en raison de ce qui précède, la dédicace des Seduni a donc été gravée entre le 1er juillet 8 et le 31 décembre 6 avant J.-C.⁹²); comme il est vraisemblable que les hommages des deux cités voisines ont été rendus simultanément, la dédicace des Nantuates peut être, elle aussi, placée entre les mêmes dates. Le titre de *patronus* qui était ici, exceptionnellement, décerné à l'empereur, affirmait le loyalisme des habitants du Valais, soumis depuis peu à la puissance de Rome, et rattachés à la province nouvelle de Rhétie et Vindélicie, constituée en 15 avant J.-C.⁹³). Les dédicaces de Sion et de St-Maurice viennent ainsi occuper une place, modeste, aux côtés de celles qui, à la même époque, offraient à Auguste l'hommage de monuments somptueux, destinés à commémorer le succès de la même importante entreprise, la conquête des Alpes: à Suse, l'arc élevé en 9/8 avant J.-C. par le *praefectus civitatum* et les *civitates* qui dépendaient de lui⁹⁴); à la Turbie, surtout, le grand trophée, édifié en 7/6 avant J.-C. par le Sénat et le peuple romain, et sur lequel était placée la liste des peuplades soumises⁹⁵); on notera que parmi celles-ci figurent précisément les Seduni et les Nantuates, qui ont fait graver nos deux dédicaces⁹⁶).

La situation des Nantuates dans la partie de la vallée du Rhône limitée, au nord, par le territoire des Allobroges et par le lac, au sud, par le territoire des Varagri, dont Martigny (Octodurus) était un bourg, est clairement indiquée par César et par Strabon⁹⁷); il n'est pourtant pas indifférent de lire leur nom sur une dédicace officielle découverte dans le pays même. D'autres, provenant, comme elle, de St-Maurice, sans toutefois que les Nantuates y soient expressément désignés, montrent que cette localité fut, à l'époque romaine, le chef-lieu du territoire de ce peuple, et bien-tôt celui de toute la vallée. La plus ancienne, copiée par Stumpf, au XVIe siècle, ne nous a pas été conservée; en voici le texte, tel qu'il figure dans le *Corpus* (CIL, XII, 146; cf. pl. 25, fig. 32):

CAESARI AVGVSTI
OTI PRINCIPI
COS DESIG

⁹²) Il est vrai que le titre de *pater patriae* ne fut officiellement décerné à Auguste que le 5 février 2 avant J.-C. (cf. *Res gestae*, 35, 1; Suet., *Aug.*, 58; Ovid., *Fast.*, II, 127; et *Fast. Praen.*, à ce jour); mais Dion Cassius atteste qu'on le lui avait donné parfoiis auparavant (*Hist. Rom.*, LV, 10, 10: *ἡ ἐπωνυμία ἣ τοῦ πατρὸς ἀκριβῶς ἐδόθη· πρότερον γὰρ ἄλλως ἀνευ ψηφίσματος ἐπεφημίζετο*), ce que confirme le témoignage des inscriptions. Th. Mommsen (ad CIL, XII, 136) n'avait pas manqué de le noter à propos de la dédicace de Sion; cf. aussi Dessau, ad ILS, 96.

⁹³) Auguste est le seul empereur qui ait accepté, d'une administration municipale, le titre de *patronus* (cf. Ch. Lécrivain, *Dict. Ant.*, s. v. *patronus*, p. 359). Sur le sens qui s'attachait ici à cet hommage, cf. Stähelin², p. 117. La vallée Pœnne ne fut détachée de la Rhétie et Vindélicie que sous Marc-Aurèle, lors de la réorganisation administrative de cette province (Th. Mommsen, CIL, XII, p. 20; cf. *infra*, p. 21 s.).

⁹⁴) CIL, V, 7231: *Imp(eratori) Caesari Augusto, divi f(ilio), pontifici maximo, tribunic(ia) potestate XV, imp(eratori) XIII. . .*

⁹⁵) CIL, V, 7817, p. 904 sqq., et Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 136/137: *Imp(eratori) Caesari, divi f(ilio), Augusto, pontifici maximo, imp(eratori) XIII, tribunic(ia) potestate XVII, s(enatus) p(opulus)q(ue) r(omanus), quod eius ductu auspiciisque gentes alpinae omnes quae a mari supero ad inferum pertinebant sub imperium p(opuli) r(omani) sunt redactae. . .*

⁹⁶) *Ibid.*, nos 20 à 23: *... Uberi, Nantuates, Seduni, Varagri. . .*

⁹⁷) Caes., *Bell. Gall.*, III, 1, 1: *Cum in Italiam proficisceretur Caesar, Servium Galbam cum legione XII et parte equitatus in Nantuatis, Veragros Sedunosque misit, qui a finibus Allobrogum et lacu Lemanno et flumine Rhodano ad summas Alpes pertinent. — 1, 4: . . . constituit cohortes duas in Nantuatis conlocare et ipse cum reliquis eius legionis cohortibus in vico Veragrorum, qui appellatur Octodurus, biemare. — 6, 5: . . . incolumem legionem in Nantuatis, inde in Allobroges perduxit, ibique biemavit. — Cf. aussi IV, 10, 5. — Strab., *Geogr.*, IV, 6, 6, p. 204: *ὑπὲρ δὲ τούτων ἐν ταῖς κορυφαῖς Κεῦτρωνες καὶ Κατόριγες καὶ Οὐάραγροι καὶ Ναντουάται καὶ ἡ Δημέρνα λίμνη, δι' ἧς ὁ Ῥοδανὸς φέρεται, καὶ ἡ πηγή τοῦ ποταμοῦ. — Le nom des Nantuates apparaît, en outre, dans trois inscriptions: ce sont, avec la nôtre, la dédicace du trophée d'Auguste à la Turbie (cf. *supra*, note 96), et l'épithaphe d'un soldat, originaire de la région, et mort sur les bords de l'Euphrate (CIL, III, 6707 = Dessau, ILS, 2510: *Scaurus, Ambitouti f(ilius), domo Nantuas, eques ala Bosphoranorum b(ic) s(itus) e(st)*; cf. Th. Mommsen, CIL, XII, p. 21).**

[L(ucio)] Caesari, Augusti [f(ilio)], / [divi nep]oti, principi / [iuv(entutis), auguri,] co(n)s(uli) desig(nato)...

« A Lucius César, fils d'Auguste, petit-fils du divin Jules, prince de la jeunesse, augure, consul désigné... »

Cette dédicace s'adressait à l'un des fils d'Agrippa et de Julie, petit-fils et fils adoptifs d'Auguste, Caius et Lucius Césars, désignés pour la succession à l'empire, et morts l'un et l'autre prématurément, en 4 et 2 après J.-C. On peut la rapprocher d'une dédicace analogue, découverte à Martigny, et s'adressant au premier de ces deux princes:

[C(aio) Caesa]ri, Augusti f(ilio), / [divi] nepot[i], / [princi]pi iuventuti[s], / [pontifi]ci, co(n)s(uli), i[m]p(eratori)⁹⁸.

Dans celle-ci, la restitution de la première ligne est assurée, car seul Caius César a exercé effectivement le consulat. Th. Mommsen a supposé, avec la plus grande vraisemblance, qu'il s'agissait, dans les deux cas, d'un hommage posthume, ce qui autorise ses restitutions et permet de dater l'inscription de St-Maurice de 2 après J.-C., année de la mort de Lucius César, ou de peu après⁹⁹). Cette hypothèse est justifiée par l'exemple semblable d'une autre dédicace, provenant elle aussi de St-Maurice:

8^o St-Maurice. Plaque de calcaire en deux morceaux, coupée à gauche, et portant une inscription latine de 8 lignes. Dimensions: hauteur, 86 cm.; largeur, 77 cm. Hauteur des lettres: 7 cm. (l. 1); 6 cm. (l. 2); 5,5 cm. (l. 3); 5 cm. (l. 4 à 8). Gravure profonde et soignée. Quelques I et la plupart des T dépassent la hauteur de la ligne. Ligature *or* (l. 4). Le début de la ligne 7 a été martelé.

Pl. 4, fig. 9.

CIL, XII, 147 (= Dessau, *ILS*, 169; Riese, 17). Cf. P. Bourban, *Mélanges* ..., t. I, mémoire II, p. 6s.; Stähelin², p. 118 et note 1.

R V S O C A E S A R I
AVGVSTIFDIVIAVGVSTI
NEPOTIDIVIIVLIIPRONEP
AVGVRIPONTIFQVAESTORI
5. LAMINIAVGVSTALICOSII
RIBVNICIAPOTESTATEII
S III VALLIS
POENIN

[D]ruso Caesari, / [Ti(berii)] Augusti f(ilio), divi Augusti / nepoti, divi Iulii pronep(oti), / auguri, pontif(ici), quaestori, / [f]lamini Augustali, co(n)s(uli) II, / [t]ribunicia potestate II, / [civitate]s IIII vallis / Poenin(ae).

« A Drusus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière-petit-fils du divin Jules, augure, pontife, questeur, flamine augustal, deux fois consul, dans sa deuxième puissance tribunicienne, les quatre cités de la vallée Pœnine ont élevé ce monument. »

Cette belle inscription, signalée pour la première fois à St-Maurice en 1722, se trouvait alors incorporée au mur du chœur de l'église paroissiale St-Sigismond¹⁰⁰); elle est aujourd'hui encadrée dans le mur du vestibule de l'Abbaye. C'est une dédicace faite en commun par les quatre peuples du Valais à Drusus le Jeune, le fils de Tibère et de Vipsania Agrippina. La titulature permet de la dater avec précision: questeur en 11, consul en 15, Drusus fut appelé pour la seconde fois au consulat en 21 après J.-C.; il avait alors pour collègue Tibère lui-même, consul pour la quatrième

⁹⁸) CIL, XII, 141.

⁹⁹) Th. Mommsen, ad CIL, XII, 146, p. 25.

¹⁰⁰) Cf. Th. Mommsen, ad CIL, XII, 147. La copie du chanoine Pinguin, datée de 1722, et conservée à la bibliothèque de l'Abbaye, est antérieure à celle d'Abauzit, mentionnée par Mommsen; l'inscription, trouvée dans les fondations de l'ancienne église St-Sigismond, fut encadrée dans le mur du chœur de la nouvelle église paroissiale lors de la construction de celle-ci, entre 1714 et 1717 (cf. Tamini et Détre, *Nouvel essai de Vallesia christiana*, 1940, p. 172).

fois, qui le désigna ouvertement comme son successeur en lui faisant décerner la puissance tribunitienne le 27 juin de l'année suivante¹⁰¹); il venait de renouveler cette puissance tribunitienne, le 27 juin 23, lorsqu'il fut empoisonné par sa propre femme, Livilla, à l'instigation de Séjan, dont elle était devenue la maîtresse¹⁰²). La date, postérieure au 27 juin 23, qu'implique, à la ligne 6, la mention *tribunicia potestate II* permet donc de considérer notre inscription comme un hommage posthume¹⁰³); tel est également le cas de deux autres dédicaces à Drusus, l'une de Rome et l'autre de Brindes, qui présentent une titulature identique¹⁰⁴). On reconnaît dans toutes trois les mêmes titres sacerdotaux de *pontifex*, d'*augur*, de *sodalis Augustalis*, ce dernier travesti ici en *flamen Augustalis* par suite d'une erreur de rédaction qu'un texte très précis de Tacite contraint de redresser¹⁰⁵).

Le martelage partiel de la ligne 7 serait, selon Mommsen, de date récente¹⁰⁶); on ne voit pas, en effet, l'intention qui eût pu y pousser dans l'antiquité. Le mot *civitates* peut être restitué avec certitude, tant en raison des traces encore discernées sur la pierre que de la formule identique figurant ailleurs¹⁰⁷). Ces *civitates quattuor vallis Poeninae* sont évidemment les quatre peuples du Valais qu'énumère, à la Turbie, l'inscription du trophée d'Auguste: les *Uberi*, *Nantuates*, *Seduni*, *Varagri*¹⁰⁸), peuples vaincus, devenus après la conquête des tributaires (*stipendiarii*) et mis au bénéfice du droit pérégrin¹⁰⁹). Le titre de *civitas*, qui leur fut alors accordé, figure encore dans une dédicace distincte des Seduni¹¹⁰), et dans une autre dédicace commune des quatre circonscriptions valaisannes, plus récemment trouvée:

9^o St-Maurice. Plaque de calcaire, sciée à gauche, et dont les angles ont été brisés: le fragment complétant celui de droite, en bas, a été récemment raccordé. Sur la face antérieure, inscription latine de 6 lignes. Dimensions: hauteur, 61 cm.; largeur, 78 cm. Hauteur des lettres: 8; 7,1; 7,1; 7,1; 6,8; 5,8 cm. Gravure profonde et soignée. Un I et deux T dépassent la hauteur de la ligne, et deux O plus petits sont insérés dans le texte; ligature *co*, l. 5.

Pl. 4, fig. 11.

Cf. J. Michel, *Mélanges...*, t. I, mémoire XIII, p. 225sq. = *ASA*, 1896, p. 110; P. Bourban, *ASA*, 1917, pl. XXXIV; N. Peissard, p. 26 et pl. IX; Stähelin², p. 118, note 1.

ARIAVGVSTO
MANICICAESAR · F
RMANICOIMPER
NTIFICIMAXVMO
5. VNICIAPOTEST · COS
TESIIIVALLISPOENIN

¹⁰¹) Tac., *Ann.*, III, 56, 1: *Tiberius... mittit litteras ad senatum quis potestatem tribuniciam Druso petebat.* Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 184.

¹⁰²) Tac., *Ann.*, IV, 3 et 8 et suiv.; Suet., *Tib.*, 62; Dio Cass., *Hist. Rom.*, LVII, 22. Cf. H. Dessau, *Prosop. Imp. Rom.*, t. II, p. 176s., n^o 144.

¹⁰³) Th. Mommsen, ad *CIL*, XII, 147, p. 25. Sur les honneurs prodigués à Drusus après sa mort, cf. Tac., *Ann.*, IV, 9.

¹⁰⁴) *CIL*, VI, 910 (= Dessau, *ILS*, 168): *plebs urbana quinque et / triginta tribuum / Druso Caesari, Ti. Aug. f., / divi Augusti n., / divi Iulii pronepoti, / pontifici, auguri, sodal. Augustal., / cos. iterum, tribun. potest. iter., / aere conlato.* — *CIL*, IX, 35: [*Druso Caesari, Ti. Aug. f., / divi Aug. n., di]vi Iuli pron., / [pontifici, augu]ri, sodal. Augustal., / [tr. pot. II, cos. II,] publice.*

¹⁰⁵) Tac., *Ann.*, I, 54: *Idem annus novas caerimonias accepit addito sodalium Augustalium sacerdotio... sorte ducti e primoribus civitatis unus et viginti; Tiberius Drususque et Claudius et Germanicus adiciuntur.* Cf. H. Dessau, *ILS*, ad 169 et *Prosop. Imp. Rom.*, t. II, p. 177.

¹⁰⁶) Ad *CIL*, XII, 147.

¹⁰⁷) Cf. *infra*, n^o 9.

¹⁰⁸) Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 137 (= *CIL*, V, 7817, nos 20 à 23). Cf. *supra*, p. 14, note 96. César (*Bell. Gall.*, III, 1, 1) ne nomme que les trois derniers.

¹⁰⁹) Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 21.

¹¹⁰) *CIL*, XII, 136 (= Dessau, *ILS*, 6755). Cf. *supra*, p. 13, note 91. Cf. aussi *CIL*, XII, 139.

[C(aio) Caes]ari Augusto, / [Ger]manici Caesar(is) f(ilio), / [Ge]rmanico, imper(atori), / [po]ntifici maximo, / [trib]unicia potest(ate), co(n)s(uli), / [civita]tes IIII vallis Poenin(ae).

« A Caius César Auguste Germanicus, fils de Germanicus César, imperator, souverain pontife, pourvu de la puissance tribunicienne et consul, les quatre cités de la vallée Pœnine ont élevé ce monument. »

Exhumée le 7 septembre 1896, au Martolet, cette inscription est aujourd'hui encastrée dans le mur du vestibule de l'Abbaye¹¹¹). L'angle inférieur droit de la pierre, portant les dernières lettres du texte, a été retrouvé au même endroit, en août 1932¹¹²). La restitution des lignes disparues, à gauche, ne présente pas de difficulté. L'inscription est une dédicace à Caligula, faite, comme la précédente, par les quatre peuples du Valais. Elle date de l'année 37, qui est celle de l'avènement de ce prince: en effet, le dernier fils de Germanicus et d'Agrippine, *pontifex* depuis 33, avait reçu la puissance tribunicienne à la mort de Tibère, le 18 mars 37, en même temps que le titre d'*imperator*; il devint consul suffète aux calendes de juillet de la même année; comme, d'autre part, le titre de *pater patriae*, qu'il ne porte pas encore ici, lui est donné dès les premiers jours de l'année 38, on voit que notre inscription a été gravée entre ces deux dates¹¹³).

L'importance administrative de St-Maurice dans les premiers temps de l'empire est particulièrement mise en lumière par ces deux dernières dédicaces. Nous y voyons s'unir, dans une commune démarche, les quatre peuples du Valais, et cette particularité est intéressante¹¹⁴). On est en effet fondé à admettre, nous l'avons indiqué déjà, qu'à l'époque de Tibère et de Caligula, la ville principale des Nantuates était en même temps le chef-lieu de la vallée tout entière. Le fait qu'une des deux inscriptions s'adresse à Drusus n'autorise nullement à identifier cette ville, dont le nom gaulois était Acaunum, avec le bourg de Drusomagus, connu seulement par Ptolémée, et qu'on a des raisons meilleures de localiser à Sion¹¹⁵). Dès le règne de Claude, elle perdit sa situation prépondérante: l'octroi du droit latin aux Varagri¹¹⁶) et la fondation du *Forum Claudii Vallensium* à Martigny¹¹⁷) avaient fait d'Octodurus une tête de routes indépendante; peut-être les trois autres *civitates* valaisannes avaient-elles reçu au même moment le même privilège¹¹⁸); nous les trouvons plus tard réunies en une *civitas* unique, dont le chef-lieu était à Martigny, et possédant à sa tête des duumvirs¹¹⁹). Pourtant, la prospérité des Nantuates n'en fut pas affectée: des vestiges d'époque romaine ont été découverts à St-Maurice en mainte occasion, et les inscriptions latines y sont plus nombreuses qu'en aucun autre point de la vallée¹²⁰). L'essor donné par Claude aux Varagri leur profita aussi: les deux peuples vivaient du même courant d'échanges, dont la route d'Italie en Gaule, qui les traversait, était le canal.

¹¹¹) Sur le lieu et les circonstances de la découverte, cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 110 et pl. VII—VIII; N. Peissard, p. 26.

¹¹²) Le fragment, précédemment conservé dans le musée du clocher de l'Abbaye, vient d'être remis à sa place.

¹¹³) Cf. H. Dessau, *Prosop. Imp. Rom.*, t. II, p. 175 s., n° 143; R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 184.

¹¹⁴) En plus des hommages officiels à des membres de la famille impériale que nous venons d'énumérer, il faut mentionner une inscription perdue qui serait une dédicace à Vespasien. Elle a été vue peu avant 1598 à St-Maurice par Guillimann, qui n'en a pas donné de copie. Cf. *CIL*, XII, 148.

¹¹⁵) Ptol., *Geogr.*, II, 12, 3: *Ὀβίκοι...*, *Ἐβόδορον...*, *Ὀκτόδορον...*, *Δρουσόμαγος...* Sur cette question, cf. Stähelin², p. 118 s., et *infra*, à la fin de la seconde partie.

¹¹⁶) Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 135: *sunt praeterea Latio donati incolae, ut Octodurenses et finitimi Ceutrones...*

¹¹⁷) *CIL*, XII, 5519 à 5523 et p. 24. Cf. W. A. Liebeskind, *Rev. hist. suisse*, X, 1930, p. 155 sqq.

¹¹⁸) Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 21; W. A. Liebeskind, *loc. cit.*, p. 160.

¹¹⁹) Cf. Stähelin², p. 150 et note 6. Mention de duumvirs à Sion (*CIL*, XII, 140) et à St-Maurice (*CIL*, XII, 151, 152 et Dessau, *ILS*, 4685; ici, nos 6, 12 et 15).

¹²⁰) Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 24: « *tituli cum rari sint per universam vallem, aliquo numero in hoc uno oppido prodierunt* ». Sur les fouilles pratiquées à St-Maurice, cf. *supra*, p. 1, note 2.

Aux monuments romains d'Octodurus que nous ont fait déjà connaître les fouilles¹²¹), il convient aujourd'hui d'adjoindre celui que mentionne une inscription fragmentaire récemment exhumée à Martigny, et conservée à l'Abbaye de St-Maurice:

10⁰ Martigny. Environ 40 fragments, dont plusieurs se raccordent, d'une plaque de marbre portant une inscription latine de 8 lignes. *Tabula ansata* indiquée, à gauche et à droite, par un trait grossièrement incisé. On discerne encore, en bas, l'amorce d'un rebord.

Dimensions: hauteur, 48 cm.; largeur, 108,5 cm.; épaisseur, 2,6 cm. Hauteur des lettres: 4,2 cm. Gravure nette et soignée. Ligatures: *it*, trois fois (l. 3 et 5); *u* plus petit (l. 6). Deux points séparatifs en forme de feuille.

Pl. 4, fig. 10.

Cf. 29. *Jahresbericht der schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte*, 1937, p. 90 (R. Laur-Belart).

	FABRI	DITVS
	CVM	VETTABE
	VI · IG	MPTA ESTITVIT
	INQVAAV	ORIVM YPO
5.	CAVSTVMASOLOEXSTRVXIT	
	TITVSCOE VS	NIANVS
	RE VS OCV	R
	VST · NOSTR	

Fabri[cam fun]ditus [erutam] / cum [portic]u et tabe[rnis] / VI, ig[ni consu]mpta, [r]estituit, / in qua au[dit]orium [h]ypo-caustum a solo exstruxit / Titus Coe[li]us.....nianus, / [uir eg]re[gi]us, [pr]ocu[rato]r / [Aug]ust(orum) nostr(orum).

« Titus Cœlius.....nianus, personnage de rang équestre, procureur de nos empereurs, a restauré ce bâtiment, détruit de fond en comble, avec son portique et ses six boutiques, toutes choses consumées par le feu, et il y a fait construire une salle d'études chauffée, entièrement neuve. »

Les nombreux fragments de cette inscription ont été découverts fortuitement, en décembre 1936, dans le verger de M. Torrione-Tavernier à Martigny. Ils ont été transportés à St-Maurice, où une première mise en place fut exécutée, et où l'inscription vient d'être installée dans le vestibule de l'Abbaye. La reconstitution du texte est due à M. le Dr E. Vogt, conservateur au Musée National, à Zurich, qui a fait exécuter aussi un moulage de la pierre. Il nous a autorisé, avec la plus grande obligeance, à faire état de son travail et à publier cette inscription en même temps que celles qui sont rassemblées à St-Maurice. Qu'il veuille trouver ici l'expression de nos vifs remerciements et de notre sincère reconnaissance.

Les restitutions de M. Vogt sont pleinement confirmées par un examen attentif du texte. Le verbe de la proposition principale, *restituit*, est aisément reconnaissable, à la fin de la ligne 3, à l'aide des traces de lettres encore visibles et en supposant deux fois la ligature *it* dont l'exemple est fourni, deux lignes plus bas, dans le mot *exstruxit*. De même, les expressions *funditus erutam* (l. 1) et *igni consumpta* (l. 3), courantes dans les inscriptions de ce genre, se restituent sans peine. Quant à la façon dont est désigné l'édifice dont notre inscription était destinée à commémorer la reconstruction, elle appelle quelques commentaires. Le mot *fabrica*, qui peut seul être restitué, à la ligne 1, signifie soit un atelier d'artisan, soit, d'une manière très générale, toute espèce de construction¹²²); c'est manifestement ce dernier sens qui convient ici; on le rencontre parfois dans les

¹²¹) Sur les vestiges romains découverts à Octodurus, cf. Stähelin², p. 570. De nouvelles fouilles y ont été entreprises en 1938, grâce à la mise en activité d'un camp de travail à Martigny; le compte rendu en sera prochainement publié par M. le Dr C. Simonett.

¹²²) Cf. *Thesaurus linguae latinae*, s. v. *Fabrica*, II A (*officina fabri*), col. 13, et II C (*opus fabricatum sive fabricandum, praecipue aedificium*), col. 14s.

inscriptions¹²³); et, comme ailleurs, la destination du bâtiment ainsi désigné était précisée par le contexte. Ce bâtiment comportait un portique et six magasins (l. 2—3). C'était donc un lieu public dont une partie était réservée au commerce, une galerie à colonnade sur laquelle s'ouvraient des boutiques; on rencontre, de nos jours, dans toutes les villes d'Italie, des aménagements comparables. La restitution du mot *tabernis* est certaine; celle du mot *porticu*, bien qu'il n'en subsiste que la dernière lettre, peut être aussi tenue pour assurée: il remplit très exactement l'espace vacant; nul autre mot de la quatrième déclinaison ne se présente aussi naturellement à l'esprit; et, parmi les innombrables exemples de son emploi dans les inscriptions, on le trouve associé parfois, comme ici, au mot *tabernae*. On rapprochera notamment de notre texte une inscription de Mursa, en Pannonie, mentionnant la construction d'un monument qui comportait, de même, *tabernas L cum porticibus duplicib(us), in quib(us) mercatus ageretur*¹²⁴).

La forme neutre pluriel *consumpta*, à la ligne 3, surprendra peut-être au premier abord. Elle se concevrait difficilement à l'époque classique. Il est cependant possible d'en justifier l'emploi. Le pluriel se rapportant à un substantif au singulier uni par *cum* à un autre substantif est tout à fait conforme à l'usage¹²⁵). Le neutre s'explique par une analogie. On chercherait vainement dans la prose classique un participe accordé de cette manière¹²⁶); mais l'accord du prédicat avec plusieurs sujets se rencontre ailleurs. Il est vrai qu'alors le genre est celui de l'ensemble des sujets lorsque ceux-ci sont tous de même genre; le prédicat est au neutre pluriel lorsque les sujets sont de genres différents¹²⁷); comme ici nous avons affaire à trois substantifs féminins, on attendrait par conséquent *consumptas*. Mais le neutre pluriel est de règle aussi pour le prédicat accompagnant des noms féminins abstraits¹²⁸). On conçoit fort bien qu'il ait pu ici prévaloir, puisqu'il se rencontrait normalement dans la majorité des cas et qu'on était accoutumé depuis longtemps à l'employer, dans certaines conditions, avec des substantifs tous féminins¹²⁹). On peut croire qu'à l'époque de notre inscription, l'usage du prédicat au neutre pluriel avait tendance à se généraliser.

La lecture des lignes 4 et 5, dont il ne manque que quelques lettres, ne présente pas de difficultés. Elles mentionnaient l'aménagement entièrement nouveau (*a solo*), dans le bâtiment reconstruit,

¹²³) Par exemple Dessau, *ILS*, 5632: *anphitheatrum cum portis posticiis et omnem fabricam arene*; 5678: *balinei fabrica*; 7314: *cum ipse in fabricam prior intulerit (sestertium duo milia nummum)*; 626: *reporibus admirabilium fabricarum priscis viris*; 724: *erecta istius fabricae munitione*; 826: *fabricis suis amoena coniugens*. Cf. aussi l'emploi, dans le même sens, du verbe *fabricare*: *CIL*, V, 3329: *muri Veronensium fabricati*.

¹²⁴) *CIL*, III, 3288 (= Dessau, *ILS*, 5600). Ailleurs, la nature du bâtiment dans lequel étaient aménagées les boutiques était précisée de façon analogue; par exemple, Dessau, *ILS*, 1404 (Porcuna): *tabernas et posthorreum*; 5723 (Pompéi): *balneum Venerium et nongentum, tabernae, pergulae, cenacula*; 6034 (Rome): *cinacula n. VI, tabernas n. XI et reposone subiscalire (sic)*; 6035 (Pompéi): *tabernae cum pergulis suis*. M. le professeur F. Stähelin a bien voulu attirer notre attention sur la possibilité de lire aussi, à la ligne 3, *vi ignis consumpta*, au lieu de *tabernis VI, igni consumpta*; l'indication d'une séparation après VI, marquée par une petite feuille (*hedera*), nous incline cependant à préférer la seconde leçon. Nous avons vu des exemples épigraphiques où le mot *tabernae* était, de même, suivi d'un chiffre (Dessau, *ILS*, 5600 et 6034; cf. *supra*).

¹²⁵) Cf. R. Kühner, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, t. II, 1, p. 275sq.

¹²⁶) Cf. *ibid.*, p. 51 et 52.

¹²⁷) *Ibid.*, p. 51, et les exemples cités p. 51 et 52.

¹²⁸) *Ibid.*, p. 51, et les exemples cités p. 52: Sall., *Cat.*, XX, 2 (*ni virtus fidesque vestra spectata mihi forent*); Jug., XXXVIII, 8 (*nox atque praeda castrorum hostis, quominus victoria uterentur, remorata sunt*); Jug., LII, 4 (*plerisque velocitas et regio hostibus ignara tutata sunt*); Jug., LXVIII, 1 (*ubi ira et aegritudo permixta sunt*); Liv., XXXVII, 32, 13 (*ira et avaritia imperio potentiora erant*); Tac., *Hist.*, II, 20 (*pax et concordia speciosis nominibus iactata sunt*); *Hist.*, III, 70 (*pacem et concordiam victis utilia, victoribus tantum pulchra esse*).

¹²⁹) On voudrait pouvoir adjoindre sans hésitation aux exemples cités dans la note précédente le texte suivant de Varron, dont la leçon n'est malheureusement pas assurée: *polentam et pollinem aqua madefacta (ou madefactam) dant cibum* (RR, III, 10, 7; cf. Kühner, *loc. cit.*, p. 52).



d'une salle chauffable par le procédé habituel de l'hypocauste, c'est-à-dire par une circulation d'air chaud au-dessous des carreaux du pavement. Le mot *auditorium* est rare dans les inscriptions; on en peut toutefois citer un exemple épigraphique à peu près contemporain de notre texte¹³⁰). Il désigne, chez les auteurs, soit un local où s'exerçaient les rhéteurs et les grammairiens, où disputaient entre eux les philosophes, soit un édifice destiné aux affaires judiciaires¹³¹). Le sens qu'il lui faut donner ici est singulièrement précisé par une inscription d'Aime-en-Tarentaise: c'est l'építaphe d'un jeune homme de seize ans, mort en Valais où il accomplissait ses études¹³²); elles montrent les rapports culturels qui existaient entre les différentes parties de la province procuratorienne créée dans la seconde moitié du II^e siècle et nommée plus tard Alpes Grées et Pœnines¹³³). La ville valaisanne où venaient étudier les jeunes gens du Forum Claudii Ceutronum, en Tarentaise, ne saurait être que le Forum Claudii Vallensium, c'est-à-dire Martigny. Dès le milieu du I^{er} siècle de notre ère, les deux localités s'étaient trouvées réunies par l'octroi simultané d'un même privilège¹³⁴); distingué par sa situation favorable au carrefour de routes importantes, l'ancien bourg des Varagri, Octodurus, était alors devenu une ville romaine, dont les fouilles ont partiellement révélé le développement; il fut, dans le Valais conquis, le centre de la romanisation. On a donc tout lieu d'admettre que l'*auditorium* de notre inscription n'était autre que l'école supérieure dont nous connaissons déjà indirectement l'existence. Il serait souhaitable qu'une recherche sur le terrain en vînt fixer indiscutablement l'emplacement et le plan^{134bis}). Dans cette école, les futurs hommes de loi se formaient à la science juridique en même temps qu'à l'art de la parole¹³⁵); peut-être celui dont l'építaphe a été retrouvée non loin de Genève, et qui avait été deux fois chargé, malgré son jeune âge, de défendre les intérêts de Martigny et de Nyon, l'avait-il aussi fréquentée¹³⁶). Notre inscription ouvre un suggestif aperçu sur la vie intellectuelle du Valais à l'époque romaine. On songe à la considération dont jouissaient, à Avenches, les professeurs et les médecins¹³⁷), et aux *scholae*, souvent mentionnées dans le chef-lieu de la colonie des Helvètes, édifices d'un caractère un peu différent, mais dont le nom se trouve parfois associé, dans les textes, au mot *auditorium*¹³⁸). Les écoles des rhéteurs et des grammairiens se contentaient souvent d'installations de fortune dans une basilique¹³⁹), dans un théâtre¹⁴⁰), ou même dans une simple maison¹⁴¹). Il est donc naturel que notre inscription signale l'aménagement confortablement approprié de celle de Martigny. On notera la forme

¹³⁰) *CIL*, VI, 1017: *statuas III... dominor(um) [nostrorum pecunia sua posuit, auditorium quo]que cum cet[eris] statuis vetustate corrup[tis] sump[er]tu suo refecit.*

¹³¹) Cf. *Thesaurus linguae latinae*, s. v. *Auditorium*, col. 1295 s.

¹³²) *CIL*, XII, 1118: *d(is) m(anibus) / L. Exomni Macrini Rustici filii hic Bri/gantione geniti, annorum XVI in studiis / Valle Poenina vita functi, reliquis eius / [huc] delatis, Nigria Marca mater filii[o] / [kar]issimo et sibi viva faciendum / curavit.*

¹³³) Cf. *infra*, p. 22.

¹³⁴) Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 135: *sunt praeterea Latio donati incolae, ut Octodurenses et finitimi Ceutrones...*

^{134bis}) Sur les vestiges romains découverts en cet endroit, cf. abbé Torriente, *Ann. val.*, 1937, p. 183 sqq, et, bientôt, le rapport que prépare, sur les fouilles récentes, M. le Dr C. Simonett.

¹³⁵) Cf. Tac., *Dial. or.*, 10: *nunc te ab auditoriis et theatris in forum et ad causas... voco.*

¹³⁶) *CIL*, XIII, 5006: *d(is) m(anibus) / L. Aur(elio) Reperto, iuven[i] / erudito, causidico / bis civi(tatibus) Vallinsae / et Equestri, defun[ct]i / to annorum XVIII[I], / filio pientissimo / Aurel(ius) Respe[ct]us / pater ponendum / curavit.* Cf. Stähelin², p. 459 et note 3.

¹³⁷) *CIL*, XIII, 5079 (cf. *supra*, p. 7, note 38).

¹³⁸) Suet., *Tib.*, II: *cum circa scholas et auditoria professorum assiduus esset*; Plin., *Epist.*, II, 3, 6: *schola et auditorium*. Sur les *scholae* d'Avenches, mentionnées dans plusieurs inscriptions (*CIL*, XIII, 5106, 5114, 5116, 11482, 11486, 5098, 5063, 5096), salles de réunion, locaux d'une corporation, ou simples monuments honorifiques, cf. Stähelin², p. 449 sqq.

¹³⁹) Apul., *Apol.*, 73: *basilicam, qui locus auditorii erat.*

¹⁴⁰) Tac., *Dial. or.*, 10 (cf. *supra*, note 135).

¹⁴¹) *Ibid.*, 9: *domum mutuatur et auditorium extruit et subsellia conducit.*

adjectif *hypocaustum*, correspondant au sens grec de ce mot, mais dont on ne saurait citer, en latin, que de rares exemples¹⁴²).

Le procurateur impérial Titus Coelius.....nianus, à l'initiative de qui était due la restauration du monument, est mentionné ici pour la première fois¹⁴³). Il n'est donc pas possible de restituer à coup sûr les lettres manquantes du cognomen¹⁴⁴). La transcription du prénom en toutes lettres est exceptionnelle et ne se rencontre jamais avant le II^e siècle¹⁴⁵). Le titre de *vir egregius*, qui doit être restitué au début de la ligne 7, est lui aussi un indice chronologique: il est porté par les personnages de rang équestre à partir de l'époque de Marc-Aurèle¹⁴⁶). Enfin le titre de *procurator August(orum) nostr(orum)* (l. 7—8), ne peut être antérieur à 161 après J.-C., début du règne simultané de Marc-Aurèle et Lucius Vérus; le pluriel est impliqué par l'abréviation, qui n'eût point été nécessaire au singulier. Si l'on considère, d'autre part, le caractère de l'écriture, on notera la forme des E et des F, dont les barres horizontales inégales sont, dans une inscription soignée, le signe d'une date relativement récente¹⁴⁷). Ces remarques se rejoignent et s'accordent pleinement avec un argument d'ordre historique qui les complète.

Jusqu'à l'époque de Marc-Aurèle, le Valais dépendit de la Rhétie: les villes valaisannes sont nommées par Ptolémée avec celles de Rhétie et Vindélicie¹⁴⁸); et la vallée Pœnine est expressément mentionnée au nombre des territoires administrés par le gouverneur de cette province dans une inscription datée, au plus tôt, du règne simultané de Marc-Aurèle et Lucius Vérus (161 à 169 après J.-C.)¹⁴⁹), et dans deux inscriptions plus anciennes¹⁵⁰). Nous savons d'autre part que la Rhétie était encore gouvernée, dans les premières années du règne de Marc-Aurèle, par un procura-

¹⁴² Cf. Ulp., *Dig.*, XXXII, 55, 3 (*diaetae hypocaustae*); Plin., *Epist.*, II, 17, 11 (*unctuarium hypocauston*).

¹⁴³ Son nom ne figure ni dans l'index du *Corpus*, t. XII, parmi les procurateurs impériaux de la province des Alpes Grées et Poénines, ni dans la 2^e édition de la *Prosopographia Imperii Romani*, s. v.

¹⁴⁴ Une trace encore apparente sur la pierre montre que ce cognomen commençait par une lettre ronde: C, G, O, Q ou S. M. le professeur F. Stähelin nous a fait remarquer que, par une curieuse coïncidence, un centurion des vigiles a précisément porté un nom qui pourrait être ici restitué (Dessau, *ILS*, 8382: T. Coelius Sentinianus); il va de soi qu'il ne peut s'agir du même personnage.

¹⁴⁵ Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 38, note 4.

¹⁴⁶ Cf. *ibid.*, p. 112, note 2.

¹⁴⁷ Cf. *ibid.*, p. 14 et 15.

¹⁴⁸ Ptol., *Geogr.*, II, 12, 3 (*Ραιτίας καὶ Οὐινδελικίας*): μετὰ δὲ ταύτας Ὀθίνος ..., Ἐβόδουρον ..., Ὀυπόδουρον..., Δρουσόμαγος... Cf. *infra*, à la fin de la seconde partie.

¹⁴⁹ *CIL*, V, 3936 (= Dessau, *ILS*, 1348): Q. Caecilio / Cisiaco Septicio / Pici Caeciliano, / procur(atori) Augustor(um) et / proleg(ato) provinciae / Raitiae et Vindelic(iae) / et Vallis Poenin(ae), auguri, / flamine divi Aug(usti) et Romai, / C. Ligurius L(ucii) (filius) Vol(tinia) Asper, / (centurio) cob(ortis) I c(ivium) R(omanorum) ingenuor(um). — Pour la date, nous avons aujourd'hui des raisons nouvelles de nous en tenir à l'avis tout d'abord exprimé par Th. Mommsen (*Gesammelte Schriften*, VIII, p. 394 s.; *CIL*, XII, p. 20) et O. Hirschfeld (*Sitzungsber. der berl. Akad.*, 1889, p. 430 s.; *CIL*, XII, p. XIII), et, plus récemment, par W. A. Liebeskind (*Rev. hist. suisse*, X, 1930, p. 164), en dépit des réserves qu'il a pu faire naître (cf. A. v. Domaszewski, *Westd. Korr.-Blatt*, XVII, 1898, col. 82, note 9; O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2^e éd., p. 390 et note 6; Haug, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Raetia*, col. 49; Stein, *Prosop. Imp. Rom.*, 2^e éd., t. II, p. 5, no 31); nous le montrerons ailleurs (*Rev. hist. suisse*, XXI, 1941, à paraître).

¹⁵⁰ *CIL*, IX, 3044: Sex. Pedio Sex(ti) f(ilio) An(iensi) / Lusiano Hirruto, / prim(o) pil(o) leg(ionis) XXI, praef(ecto) / Raetis, Vindolicis, Vallis / Poeninae et levis armatur(ae), / IIIvir(o) i(uri) d(icundo), praef(ecto) Germanici / Caesaris quinquennialici / iuris ex s(enatus) c(onsulto), quinquen(nali) iterum, / bic amphibieatrum d(e) s(ua) p(ecunia) fecit / M. Dullius M(arci) f(ilius) Gallus. Époque de Tibère. On notera que ces territoires étaient alors gouvernés par un préfet. — Dessau, *ILS*, 9007: Q. Octavius, L(ucii) f(ilius), C(aii) n(epos), L(ucii) pron(epos), Ser(gia), / Sagitta, / IIvir quinq(uennalis) III, praef(ectus) fab(rum), praef(ectus) equi(tum), / trib(unus) mil(itum) a populo, procurator Caesaris / Augusti in Vindaliciis et Raetis et in Valle Poe/nina per annos IIII, et in Hispania provincia / per annos X, et in Suria biennium. Ce personnage était le père d'Octavius Sagitta, tribun de la plèbe sous Néron, dont parlent Tacite (*Ann.*, XIII, 44 et *Hist.*, IV, 44) et Suétone (*Vit. Lucan.*); cf. *Prosop. Imp. Rom.*, t. II, p. 428, n° 39.

teur impérial de rang équestre¹⁵¹), mais qu'elle fut soumise plus tard à l'autorité du légat, de rang sénatorial, qui commandait la *legio III Italica*, créée par Marc-Aurèle entre 166 et 170, à l'occasion de la guerre contre les Marcomans, et bientôt cantonnée dans cette province, où elle avait son camp, en 179, à Ratisbonne (*Regina Castra*)¹⁵²). Le Valais dut en être détaché lors de cette réorganisation administrative imposée par la situation militaire sur le Danube¹⁵³). Nous trouvons, au III^e siècle, les Alpes Pœnines réunies aux Alpes Atractianes, sous l'autorité d'un procurateur¹⁵⁴), et plus tard la province des Alpes Grées et Pœnines fit partie du système de Dioclétien¹⁵⁵). Les Alpes Grées, mentionnées longtemps auparavant par divers auteurs, et dont nous connaissons, au début du II^e siècle, un procurateur, comprenaient principalement la Tarentaise, mais aussi la vallée supérieure de l'Arve et la Maurienne¹⁵⁶). Elles semblent se confondre avec les Alpes Atractianes, dont le nom apparaît seulement dans trois inscriptions¹⁵⁷). En effet, la circonscription administrative désignée au IV^e siècle sous le nom d'Alpes Grées et Pœnines doit avoir existé sous cette forme dès le dernier tiers du II^e siècle, et serait par conséquent identique à celle qui est nommée, au III^e siècle, *Alpes Atractianae et Poeninae*¹⁵⁸). Les inscriptions de la région nous font connaître un certain nombre de procurateurs impériaux dont le titre n'est point accompagné d'un nom de province; une telle omission est naturelle si ces procurateurs étaient gouverneurs de la province même où les inscriptions étaient lues; au contraire, la mention de la province était indispensable dans un *cursus honorum* rappelant, au loin, des états de service antérieurs. Or deux de ces inscriptions, relatives au même personnage, T. Pomponius Victor, *proc(urator) Augustorum*, ont été découvertes, l'une à Aime-en-Tarentaise (*Forum Claudii Ceutronum Axima*)¹⁵⁹), l'autre à Martigny, en Valais

¹⁵¹) Cf. *CIL*, III, 5211, 5212, 5215 (= Dessau, *ILS*, 1362, 1362a, 1362b): dédicaces à T. Varius Clemens, *proc. Aug. provinciar. Raetiae...*, dont la troisième a été gravée sous Marc-Aurèle et Lucius Vêrus; *CIL*, V, 8660 (= Dessau, *ILS*, 1364): dédicace à T. Desticius Severus, *proc. prov. Raetiae...* (en 166 après J.-C.; cf. *CIL*, III, D.LXXIII).

¹⁵²) Cf. Ritterling, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Legio (III Italica)*, col. 1532s.; Haug, *ibid.*, s. v. *Raetia*, col. 54; R. Cagnat, *Dict. Ant.*, s. v. *Legio*, p. 1080.

¹⁵³) Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 20.

¹⁵⁴) *CIL*, IX, 5439 (= Dessau, *ILS*, 1368): *T. Cornasidio / T(it)i f(ilio) Fab(ia) Sabino, e(gregiae) m(emoriae) v(iro), / proc(urator) Aug(usti) Daciae Apulensis, proc(urator) / Alpium Atractianar(um) et Poeninar(um) / iur(e) glad(ii),...* Pour la date, cf. Hübner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, 551, cité par Stähelin², p. 246, note 1.

¹⁵⁵) Cf., par exemple, Ammian., XV, 11, 12 (*Alpes Graiae et Poeninae*); *Not. dign. occ.*, ed. Böcking, chap. I, p. 7, l. 11 et chap. XXI, p. 72, l. 12 (*Alpium Poeninarum et Graiarum*); chap. III, p. 13, l. 24 (*Alpes Penninae et Graiae*); *Not. Gall.*, X, ed. Mommsen, *Mon. Germ. hist.*, t. IX, *Chron. min.*, vol. I, p. 598 (*provincia Alpium Graiarum et Poeninarum*); et Stähelin², p. 260 et note 3; A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 15.

¹⁵⁶) La situation des Alpes Grées est précisée par Pline (*Hist. nat.*, III, 17 (21), § 123: *Augusta Praetoria, iuxta geminas Alpium fores, Graias atque Poeninas*) et par Ptolémée (*Geogr.*, III, 1, 33: *Κεντρούωνων ἐν Γραιαίαις Ἀλπεσι*); cf. aussi Nep., *Hann.*, 3, 4; Petron., 122; Plin., *Hist. nat.*, III, 20 (24), § 134; Sen., *Epist.*, IV, II (31), 9; Tac., *Hist.*, II, 66 et IV, 68. Un point de la frontière entre les Ceutrones et les Viennois, en 74 après J.-C., est fixé par une inscription découverte près de St-Gervais, en Haute-Savoie (*CIL*, XII, 113); sur les limites présumées du territoire de la province des Alpes Grées et Pœnines, cf. *CIL*, XII, tab. 1. Une inscription de Rome mentionne le titre de *proc(urator) Alpium Graiarum* (*CIL*, VI, 3720 = Dessau, *ILS*, 1418), qu'a porté Ti. Claudius Pollio, personnage connu d'autre part par Pline le Jeune (*Epist.*, VII, 31); cf. *Prosop. Imp. Rom.*, t. I, p. 392, n° 703.

¹⁵⁷) *CIL*, IX, 5439 (= Dessau, *ILS*, 1368); cf. *supra*, note 154. — *CIL*, IX, 5357 (= Dessau, *ILS*, 1417): *T. Appalio T(it)i f(ilio) Vel(ina) / Alpino Secundo, / proc(urator) August(orum) XX hered(itatium), / proc(urator) Alpi(um) Atractianar(um),...* — *CIL*, VIII, 17900 (= Dessau, *ILS*, 1436): *C. Annio Flavia/no, equo public(o), / procur(ator) tractus Karthagi-niensis, procur(ator) / Alpium Atrac-tinarum,...*

¹⁵⁸) Cf. Stähelin², p. 246 et note 1. On manque, à vrai dire, de toute indication (à part le titre *proc. Alpium Atractianar. et Poeninar.*) permettant de situer de façon précise les *Alpes Atractianae*. L'identification admise notamment par Th. Mommsen (*CIL*, V, p. 757) et par Partsch (dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Alpes*, col. 1602) est la plus plausible; C. Jullian cependant la rejette (*Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 60, note 2) sans apporter contre elle d'argument péremptoire.

¹⁵⁹) *CIL*, XII, 103 (= Dessau, *ILS*, 3528): invocation en vers à Silvain par T. Pomponius Victor, *proc(urator) Augustor[um]*.

(*Forum Claudii Vallensium*)¹⁶⁰). Elles attestent la réunion des deux vallées sous une même autorité administrative à une époque qu'on a pensé parfois être celle de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus, mais qu'il serait plus juste d'étendre jusqu'aux premières années du III^e siècle¹⁶¹). Les autres inscriptions de cette série provenaient toutes d'Aime-en-Tarentaise; à la courte liste des procurateurs impériaux, gouverneurs de cette province, qu'il était, grâce à elles, possible de dresser¹⁶²), notre inscription permet aujourd'hui d'adjoindre un nouveau nom, connu à Martigny seulement. Peut-être la répartition inégale des inscriptions entre les chefs-lieux des deux vallées est-elle due au fait que les procurateurs résidaient plus volontiers en Tarentaise; peut-être doit-elle être plus simplement expliquée par le hasard des découvertes. La place qu'il faut assigner dans cette liste à T. Coelius..... nianus peut être précisée par son titre: de même que T. Pomponius Victor et que vraisemblablement aussi Aelius (?) Mallianus, il a gouverné la province sous le règne simultané de deux empereurs¹⁶³), tandis qu'à l'exception d'un seul, les autres procurateurs impériaux, de nous connus, appartiennent à une époque indéterminée¹⁶⁴). La transcription en toutes lettres du titre *vir egregius*, à la ligne 7, comme d'ailleurs aussi le caractère de l'écriture, nous interdit de faire descendre trop bas notre inscription: en effet, l'usage d'abrégier ce titre s'établit sous Septime-Sévère¹⁶⁵). Dès lors, trois courtes périodes peuvent seules être envisagées: les dernières années du règne simultané de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus (161 à 169 après J.-C.)¹⁶⁶); le règne simultané de Marc-Aurèle et de Commode (176 à 180); les premières années du règne simultané de Septime-Sévère et Caracalla (à partir de 198)¹⁶⁷). Comme la réorganisation militaire de la Rhétie, à la suite de laquelle les Alpes Pœnines furent détachées de cette province, n'est sans doute pas antérieure à 171¹⁶⁸), la première période doit être éliminée; on répartira entre les deux autres notre inscription et celles qui

¹⁶⁰) Dessau, *ILS*, 3823: *Saluti sacrum / Foro-claudien-/ses Vallenses / cum / T. Pomponio / Victore / proc. [Augusto-]/rum.*

¹⁶¹) Cf. Stähelin², *loc. cit.*; W. A. Liebeskind, *Rev. hist. suisse*, X, 1930, p. 165; O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, 2^e éd., p. 19, note 3; P. von Rohden, *Prosop. Imp. Rom.*, t. III, p. 81, n° 569. J. Marquardt avait, avec plus de prudence, laissé le choix entre les trois périodes de la seconde moitié du II^e siècle pendant lesquelles deux empereurs se trouvèrent associés au pouvoir (*Organisation de l'Empire*, trad., t. II, p. 148, note 2). Cf. *infra*.

¹⁶²) *CIL*, XII, 102 (= Dessau, *ILS*, 6756): ...[Aelius ?] Malli[anus], *proc. Aug.* (cf. *CIL*, XII, 120); 112: Caetronius Cus[p]ianus, *proc. Aug.*; 5717: ...s Gratus, *proc. Aug.*; 110 (= Dessau, *ILS*, 605): Latinius Martinianus, *vir (ir) e(gregius)*, *proc. Aug.*; 103 (= Dessau, *ILS*, 3528) et Dessau, *ILS*, 3823: T. Pomponius Victor, *proc. Augustorum*; 114: ...[Tr]ebel[li]us..., [*proc.*] *Aug.*

¹⁶³) C'est ce qu'indique expressément le titre de *procurator August(orum) nostr(orum)*, qu'il faut restituer aux lignes 7 et 8 de notre inscription (cf. *supra*, p. 21). Le titre de *proc(urator) Augustorum* est porté, dans deux inscriptions, par T. Pomponius Victor (*CIL*, XII, 103; Dessau, *ILS*, 3528 et 3823; cf. *supra*, notes 159 et 160), qui dit, en outre, au vers 6 de son invocation à Silvain retrouvée à Aime-en-Tarentaise (*CIL*, XII, 103): *dum ius guberno remq(ue) fungor Caesarum*; — sur cet emploi exceptionnel du mot *Caesares*, qui désigne habituellement, jusqu'à la mort de Néron, les membres de la famille impériale julio-claudienne, et n'est appliqué, au II^e siècle, à deux empereurs régnant ensemble que dans les inscriptions de Lyon où il est question de l'*ara Caesarum* (*CIL*, XIII, 1680 et 1712; J. Toutain, *Les cultes païens dans l'Empire romain*, t. I, p. 68 sqq.), cf. Collart-van Berchem, *Rev. hist. vaud.*, XLVII, 1939, p. 132 s. et p. 143, note 33. — Dans l'inscription qui nomme Mallianus (*CIL*, XII, 102 = Dessau, *ILS*, 6756), l'invocation *numin(ibus) Augusto[rum]* (l. 1—2) appelle le complément *proc(urator) Aug(ustorum)*, que l'abréviation *Aug.* n'exclut nullement (cf. note suivante).

¹⁶⁴) Tous portent le titre de *proc. Aug.*, qu'on est en droit de lire aussi bien *proc(urator) Aug(ustorum)* que *proc(urator) Aug(usti)*, *AVG* étant fréquemment l'abréviation du pluriel à la place de *AVGG* (cf. *Thesaurus linguae latinae*, s. v. *Augustus*, col. 1385, l. 71 sqq.). Seule l'inscription *CIL*, XII, 110 (= Dessau, *ILS*, 605), qui est une dédicace à Numérien (283—284 après J.-C.), peut être rigoureusement datée.

¹⁶⁵) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 112, note 2.

¹⁶⁶) Nous avons vu qu'au début de ce double règne, la vallée Poénine était encore rattachée à la Rhétie (*CIL*, V, 3936; cf. *supra*, p. 21, note 149); et qu'en 166, la Rhétie était encore gouvernée par un procurateur (*CIL*, III, D. LXXIII et *CIL*, V, 8660; cf. *supra*, p. 21 s. et note 151).

¹⁶⁷) Cf. J. Marquardt, *Organisation de l'Empire*, trad., t. II, p. 148 et note 2.

¹⁶⁸) Cf. Ritterling, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Legio*, col. 1533.

mentionnent, comme elle, en Valais et en Tarentaise, un *procurator Augustorum*, sans qu'un indice précis permette d'en fixer plus rigoureusement la date.

Les inscriptions suivantes sont des épitaphes, provenant, à une exception près, de St-Maurice. Les plus récemment trouvées ont été exhumées au Martolet, qui fut sans doute, dès l'époque romaine, un cimetière¹⁶⁹). Il est probable que la plupart des autres, remployées dans les murs du clocher ou conservées, depuis longtemps déjà, dans les bâtiments abbatiaux, ont la même origine. Elles sont intéressantes surtout pour l'onomastique et pour les titres que portent les personnages dont elles étaient destinées à perpétuer la mémoire.

II^o St-Maurice. Grand sarcophage de calcaire portant, sur la face antérieure, une inscription latine de 5 lignes. Cadre et *tabula ansata* à gauche et à droite (champ légèrement évidé). Dimensions: hauteur, 67 cm.; longueur, 215 cm.; largeur, 90 cm. Hauteur des lettres, 6,5 cm. environ (l. 1 à 3); 5,5 cm. environ (l. 4—5). Gravure nette, mais irrégulière. Les lignes sont indiquées par un trait incisé. Les mots sont séparés par des feuilles parfois agrémentées de petites branches.

Pl. 21, fig. 12.

Cf. J. Michel, *Mélanges...*, t. II, p. 154, note 1; P. Bourban, *Mélanges...*, t. II, p. 285—287 et pl. VIII; ASA, 1917, p. 262 et pl. XXXV; N. Peissard, p. 27 et pl. VI.

NITONIAE · AVITIANAE · CLAR · FEM
VASSONIUS · GELLIANVS · ET
NITONIA · MARCELLA · ET
NITONIUS · POMPEIUS · FILII
5. M · MATRIS · CARISSI MAE · M

Nitoniae Avitianae, clar(issimae) fem(inae), | Vassonius Gellianus et | Nitonia Marcella et | Nitonius Pompeius, filii, | M(anibus) matris carissimae.

« A Nitonia Avitiana, femme de rang sénatorial, Vassonius Gellianus, Nitonia Marcella et Nitonius Pompeius, ses enfants; aux mânes de leur mère bien-aimée. »

Découvert au Martolet le 3 décembre 1896, ce sarcophage est aujourd'hui déposé dans le vestibule de l'Abbaye. Il contenait les restes d'une femme de rang sénatorial, dont les enfants ont fait graver l'épitaphe. On ne manquera pas d'observer que deux de ceux-ci portent le même gentilice que leur mère. Il faut voir là l'indice d'une naissance illégitime¹⁷⁰). Au contraire, le premier nommé porte un gentilice d'origine gauloise, Vassonius, qui est sans doute celui de son père¹⁷¹). Les deux garçons, n'ayant pas de prénom, n'auraient pas encore atteint l'âge viril¹⁷²). A la dernière ligne, le génitif *matris carissimae* peut surprendre; la meilleure façon d'en rendre compte est de le faire dépendre du mot *Manibus*, indiqué par les lettres M · M, gravées de part et d'autre du texte à la hauteur de cette ligne. L'inscription est manifestement du III^e siècle: la forme des lettres est très caractéristique à cet égard¹⁷³).

Les mêmes gentilices se rencontrent encore, à St-Maurice, dans deux épitaphes gravées sur des cippes d'époque romaine remployés dans la construction du clocher de l'Abbaye.

¹⁶⁹) C'est ce que semble indiquer le grand nombre de monuments funéraires qui y ont été découverts, et dont plusieurs, en raison de leur poids, n'ont pu être apportés de bien loin.

¹⁷⁰) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 72.

¹⁷¹) Cf. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v. *vassos*, col. 122 s., et *CIL*, XIII, 5173 (Soleure): [Q. Q.] *Vassi Q. l. Zetbus et Clarus*.

¹⁷²) Cf. R. Cagnat, *op. cit.*, p. 44. L'absence de prénom se rencontre toutefois dans d'autres inscriptions de St-Maurice, où il s'agit manifestement de personnages d'âge mûr (cf. *infra*, no 13).

¹⁷³) Cf., à ce sujet, l'opinion de Mommsen (P. Bourban, *Mélanges...*, t. II, p. 286 et ASA, 1917, p. 262).

(A suivre)

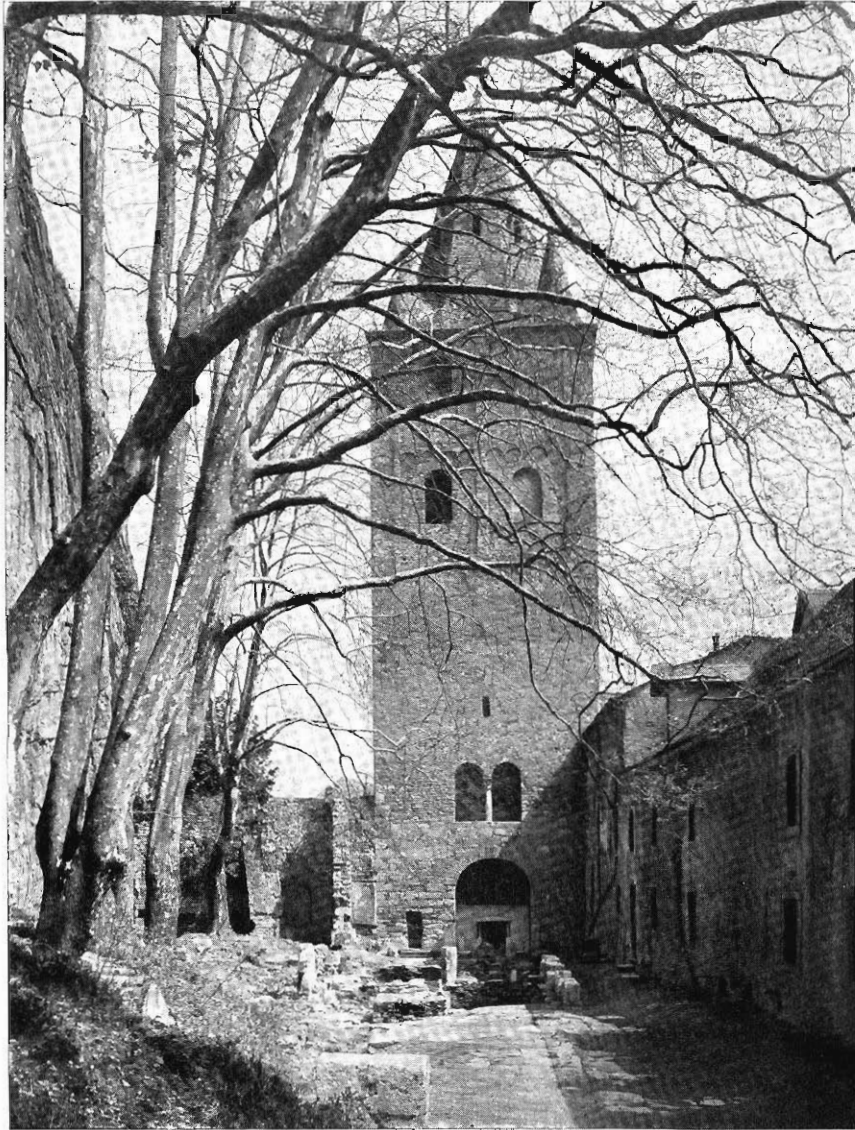


Fig. 1. ABBAYE DE ST-MAURICE; LE CLOCHER ET LE MARTOLET
(Cliché Boissonnas, Genève)



Fig. 2. AUTEL VOTIF DÉDIÉ A JUPITER (N° 1)



Fig. 3. LABRUM DE MASSONGEX, DÉDIÉ A JUPITER (N° 2)



Fig. 4



Fig. 5

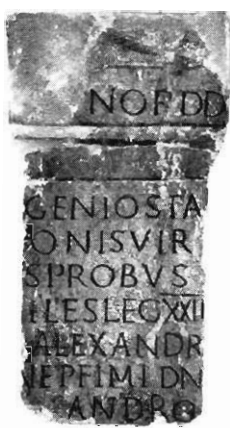


Fig. 6

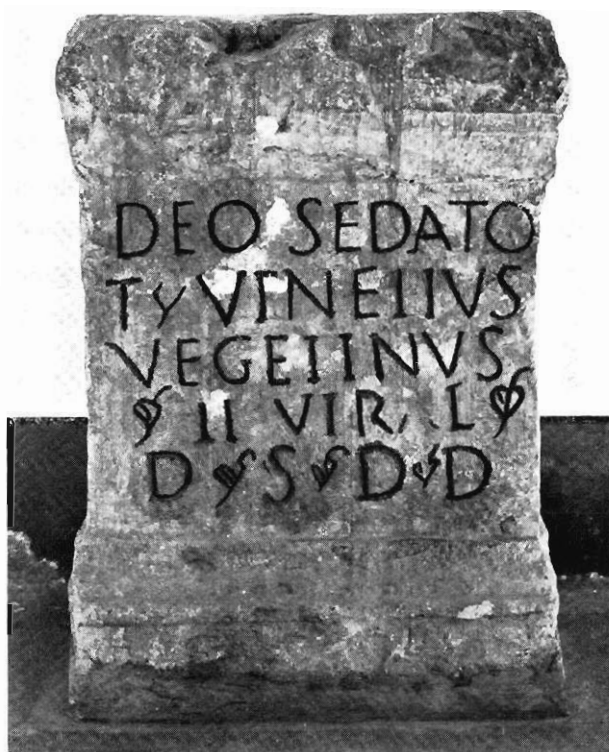


Fig. 7

Fig. 4. AUTEL VOTIF DÉDIÉ A JUPITER (N° 3) — Fig. 5. DÉDICACE A MERCURE (N° 4)
 Fig. 6. DÉDICACE AU GENIUS STATIONIS (N° 5) — Fig. 7. DÉDICACE AU DEUS SEDATUS (N° 6)



Fig. 8

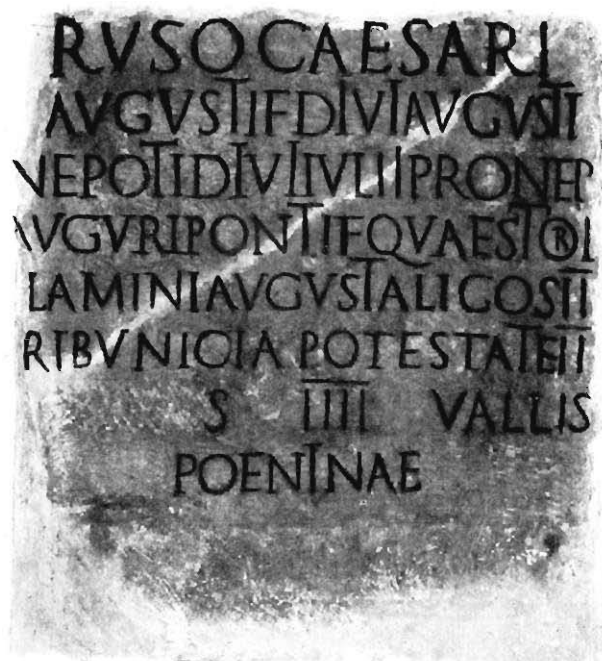


Fig. 9



Fig. 10



Fig. 11

Fig. 8. DÉDICACE A AUGUSTE (N° 7) -- Fig. 9. DÉDICACE A DRUSUS LE JEUNE (N° 8) --
 Fig. 10. INSCRIPTION RELATIVE A UN ÉDIFICE ROMAIN DE MARTIGNY (N° 10) --
 Fig. 11. DÉDICACE A CALIGULA (N° 9)

Inscriptions latines de St-Maurice et du Bas-Valais

PAR PAUL COLLART

(Suite et fin)

(PLANCHES 21—25)

12^o St-Maurice. Inscription latine de 8 lignes gravée sur un cippe dont la face antérieure est seule visible, dans un encadrement de 105 sur 67 cm. En bas, trace d'un cadre mouluré. Hauteur des lettres: 8 cm. environ (l. 1); 7 cm. environ (l. 2 et 3); 6,2 cm. environ (autres lignes). Gravure soignée, fortement endommagée par places.

Pl. 21, fig. 13. Cf. pl. 25, fig. 28.

CIL, XII, 152, Cf. P. Bourban, *Mélanges...*, t. I, mémoire II, p. 27; J. Michel, *Mélanges...*, t. II, p. 238s.

D M
LTINCIVERE
CVNDIOMN
BVSHONORIBV
5. VNCTO
SSONIAMI
VPC CO I C
VONI IARI

D(is) M(anibus) | L(ucii) Tinci Vere- /cundi, omn[i-] | bus honoribu[s] | [[f]uncto,] [Vas]sonia M(arci) f(ilia) | ...

« Aux dieux mânes de Lucius Tincius Verecundus, ayant occupé toutes les charges municipales, Vassonia, fille de Marcus, ... »

Cette inscription, connue depuis longtemps, est visible à l'intérieur de l'église, dans le narthex^{173bis}). C'est l'épithaphe d'un ancien magistrat municipal, gravée par les soins de sa veuve, Vassonia. La forme correcte de ce gentilice a été justement reconnue par J. Michel¹⁷⁴). L'interprétation des deux dernières lignes, assez effacées, demeure incertaine¹⁷⁵). D'après le caractère de l'écriture, l'inscription n'est certainement pas postérieure au IIe siècle.

13^o St-Maurice. Grand cippe, mouluré haut et bas sur trois côtés, et portant sur la face antérieure une inscription latine de 10 lignes. La partie supérieure est assez fortement endommagée. Dimensions: hauteur, 151 cm.; largeur, 61 cm.; épaisseur, 50 cm. environ; au corps: hauteur, 82 cm.; largeur, 50 cm.; épaisseur, 33 cm. Hauteur des lettres: 4,5 à 5 cm. Gravure élégante et soignée. Ligatures: *ni* (l. 4), *ux* (l. 8), *np* (l. 9).

Pl. 21, fig. 14.

Cf. J. Michel, *Un autel mérovingien à St-Maurice et deux stèles romaines inédites*, Fribourg, 1900, p. 17 à 19 (dessins); *Mélanges...*, t. II, p. 239s.; N. Peissard, p. 28.

^{173bis}) M. le chanoine L. Dupont-Lachenal nous fait observer que l'inscription ne se trouve dans l'église qu'à la suite de l'agrandissement de celle-ci, à la fin du XIXe siècle; sans avoir été déplacée, elle se trouvait précédemment à l'extérieur; les moulurations de la pierre étaient alors visibles, comme le montre le croquis du chanoine Pinguin, pris en 1722.

¹⁷⁴) *Mélanges...*, t. II, p. 238s.

¹⁷⁵) Pour la l. 7, le *Corpus* adopte *Lurca coniugi*, qui est paléographiquement possible. En revanche, *kariss(imo)*, l. 8, paraît peu sûr; on pourrait songer aussi à *[m]ari[to]*. Le sens des premières lettres est obscur.



L E EG
 TI NE
 AM E
 NITONIV E
 5. TINVSFI VS
 MATRIPIISSI
 MAEETNITON
 SEVERVSVXO
 RIINCONPAR
 10. BI D

...Nitoni[u]s Veg[e-]/tinus fi[li]us | mat[ri] piissi-/mae et Niton-/[ius] Severus uxo-/ri incompar[a-]/b[ili...] d(edicaverunt).

« ...Nitonius Vegetinus, son fils, à une mère vénérée et Nitonius Severus à une épouse incomparable ont dédié ce monument. »

Le 6 août 1897, les fouilles en cours au Martolet découvrirent, à la base du clocher, deux grands cippes encastés dans le mur, de part et d'autre de l'entrée. Sur l'un d'eux était représentée une *ascia* en bas-relief¹⁷⁶); sur l'autre était gravée l'inscription funéraire reproduite ci-dessus; elle paraît être de bonne époque.

C'est l'épithaphe d'une femme romaine, gravée par les soins de son fils et de son époux. Il n'y a pas grand' chose à tirer des trois premières lignes, dont les lettres ont été partiellement emportées dans les détériorations subies par la pierre; tout au plus y peut-on reconnaître (l. 1—2) le cognomen de la défunte, [V]eg[e-]/ti[na], que nous avons déjà rencontré à St-Maurice¹⁷⁷), et qui est aussi celui de son fils (l. 4—5). Les auteurs de la dédicace ne sont pas des inconnus: ils sont tous deux nommés dans une inscription trouvée en 1711, lors de la reconstruction de l'Abbaye, qui avait été détruite par le grand incendie du 23 février 1893^{177bis}). La pierre a malheureusement disparu, mais le texte, approximativement copié au XVIII^e siècle, en peut être reconstitué comme suit¹⁷⁸) (*CIL*, XII, 155; cf. pl. 25, fig. 29 et 30):

*D(is) M(anibus) | Nitoni Vegetini, | Romae de-/functi, qui vixit annos XXV, | menses III, dies XXIII; Nitonius | Seve-
 rus, pater infelix, corpus | eius deportatum hic condidit.*

« Aux dieux mânes de Nitonius Vegetinus, mort à Rome, qui vécut 25 ans, 3 mois et 24 jours; Nitonius Severus, père infortuné, a enterré ici son corps, après l'avoir fait transporter. »

Les copies anciennes portent, pour les deux gentilices, Antonius, leçon qui a été admise dans le *Corpus*; mais la découverte de notre inscription impose la correction Nitonius; il s'agit manifestement dans les deux textes des mêmes personnages¹⁷⁹). Nous apprenons ainsi que Nitonius Severus a perdu successivement sa femme et son fils.

Parmi les pierres romaines exhumées au Martolet, on peut signaler encore le couronnement d'un autel de grande taille, avec deux cornes en volutes, dont une partie a été publiée fautivement comme un chapiteau de pilastre¹⁸⁰) (pl. 21, fig. 15).

14⁰ St-Maurice. Plaque de calcaire portant 4 lignes d'une inscription latine mutilée. Hauteur, 36 cm.; largeur, 60 cm. Hauteur des lettres: 5,7 cm. environ. Gravure profonde, pas très soignée.

¹⁷⁶) Cf. J. Michel, *op. cit.*, p. 19, fig. 8.

¹⁷⁷) Cf. *supra*, p. 12, no 6.

^{177bis}) Cf. J. B. Bertrand, *L'incendie de St-Maurice du 23 février 1693*, *Ann. val.*, 1933, p. 125 sqq.

¹⁷⁸) Cf. P. de Rivaz, *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne*, Paris, 1779, p. 156; P. Bourban, *Mélanges...*, t. I, mémoire II, p. 265.; J. Michel, *Mélanges...*, t. II, p. 240. Les deux copies manuscrites de l'inscription conservées à la bibliothèque de l'Abbaye sont accompagnées de renseignements sur les circonstances de la découverte et de la destruction de la pierre; celle-ci fut « rompue en 1730, par négligence ». Cf. pl. 25, fig. 29 et 30.

¹⁷⁹) J. Michel, *loc. cit.*, l'avait justement reconnu.

¹⁸⁰) Cf. P. Bourban, *ASA*, 1917, p. 262, fig. 1.

Pl. 22, fig. 16.
CIL, XII, 149.

IVNIMARINI
V·E·EXDVCENA
RIO IIC AB
HOSTIBVSPV

[D(is) m(anibus)]/Iuni Marini, / v(iri) e(gregii), ex ducena/rio. [H]ic ab/ hostibus pu/[gnans occisus est?].

« Aux dieux mânes de Iunius Marinus, personnage de rang équestre ayant occupé la charge de procureur au traitement de 200,000 sesterces. Il a été tué ici par les ennemis, lors d'un combat. »

Cette inscription se trouvait autrefois à l'église paroissiale St-Sigismond; elle est aujourd'hui encadrée dans le mur du vestibule de l'Abbaye. Parmi les différentes charges que peut désigner, dans les inscriptions, le mot *ducenarius*, il faut entendre celle de *procurator ducenarius*, qui convient à un personnage de rang équestre. On trouve ce titre abrégé, comme ici, en *ducenarius* à l'époque de Septime-Sévère¹⁸¹). Le titre abrégé *v(ir) e(gregius)* n'est pas antérieur non plus aux premières années du III^e siècle¹⁸²).

15^o St-Maurice. Stèle à fronton et acrotères, portant une inscription latine de 5 lignes dans un cadre mouluré avec *tabula ansata*; croissant et petite fleur dans le champ du fronton, en bas-relief. Dimensions: hauteur, 98 cm.; largeur, 86 cm.; à l'intérieur du cadre: hauteur, 50 cm.; largeur, 66 cm. Hauteur des lettres: 8; 6,5; 6,7; 8,7; 6 cm. Gravure profonde et nette. Ligature *ti* (l. 2); *o* et *a* plus petits (l. 1 et 4).

Pl. 22, fig. 17. Cf. pl. 25, fig. 28.

CIL, XII, 151. Cf. P. Bourban, *Mélanges...*, t. I, mémoire II, p. 27.

M·PANSIO·COR
NVTI·FILIO·SEVERO
IIVIR·FLAMINI
IVLIA·DECVMINA
5. MARITO

M(arco) Pansio Cor/nuti filio Severo, / Iivir(o), flamini, / Iulia Decumina / marito.

« Iulia Decumina a élevé ce monument à son mari, Marcus Pansius Severus, fils de Cornutus, duumvir et flamen. »

16^o St-Maurice. Stèle à fronton et acrotères, semblable à la précédente, et portant une inscription latine de 4 lignes dans un cadre mouluré avec *tabula ansata*; fleur en relief dans le champ du fronton. Dimensions: hauteur, 97 cm.; largeur, 88 cm.; à l'intérieur du cadre: hauteur, 53 cm.; largeur 70 cm. Hauteur des lettres: 7,5; 6,5; 6,5; 8,7 cm. Gravure profonde et nette. Ligature *te* (l. 3); *o* et *r* plus petits (l. 1, 3 et 4).

Pl. 22, fig. 18.

CIL, XII, 156. Cf. P. Bourban, *Mélanges...*, t. I, mémoire II, p. 27.

D·PANSIO·M·FI
SEVERO·AN·XXXVI
IVL·DECVMINA·MATER
FIL·PIENTISSIMO

D(ecimo) Pansio M(arci) fi(lio) / Severo, an(norum) XXXVI, / Iul(ia) Decumina mater / fil(io) pientissimo.

« A Decimus Pansius Severus, fils de Marcus, âgé de 36 ans; Iulia Decumina, sa mère, a élevé ce monument à son fils très cher. »

Connues depuis le XVI^e siècle, ces deux belles stèles sont aujourd'hui encadrées dans le mur du vestibule de l'Abbaye, à gauche en entrant. Les épitaphes ont été gravées l'une et l'autre par les soins de Iulia Decumina, pour honorer la mémoire de son mari et de son fils. Cette femme

¹⁸¹) CIL, VIII, 7978. Cf. N. Vulič, dans de Ruggiero, *Dizionario epigrafico*, s. v. *Ducenarius*, p. 2070; Seeck, dans Pauly-Wissowa, *RE*, s. v. *Ducenarius*, col. 1752.

¹⁸²) Cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 112, note 2.

avait en outre fait graver de son vivant, sur une troisième stèle, sa propre épitaphe; la pierre, vue par Stumpf, au XVI^e siècle, a aujourd'hui disparu; elle portait l'inscription suivante (CIL, XII, 150; cf. pl. 25, fig. 31):

V(iva) f(ecit) | Iulia Decumi fil(ia) | Decumina, | flaminica.

« De son vivant, Iulia Decumina, fille de Decumius, épouse d'un flamine, a fait exécuter ce monument. »

Les fonctions de *duumvir* et de *flamen* avaient été exercées par M. Pansius Severus auprès de la *civitas Vallensium*¹⁸³). D'après l'écriture, ces inscriptions paraissent dater du II^e siècle¹⁸⁴). Une autre stèle, d'aspect analogue, récemment découverte au Martolet, a été elle aussi déposée dans le vestibule de l'Abbaye:

17^o St-Maurice. Deux morceaux d'une stèle à fronton, portant une inscription latine de 4 lignes dans un cadre mouluré avec *tabula ansata*. La partie inférieure est fortement proéminente. Dimensions: hauteur, 108 cm.; largeur, 125 cm.; épaisseur, 46 cm.; à l'intérieur du cadre: hauteur, 45 cm.; largeur, 91 cm. Hauteur des lettres: 6,5; 6; 5,5; 6,5 cm. Gravure profonde, un peu effacée.

Pl. 22, fig. 19.

ANCHARIS
PACATVS
SIA PONIIVSSIT
HS N XII

...Ancharis | ...Pacatus | ...sia poni iussit | [ex] (sestertium) n(ummum) duodecim (milibus).

« A... et... Ancharius, ...Pacatus... a fait poser ce monument, pour le prix de 12,000 sesterces. »

La partie gauche de l'inscription manque. On reconnaît, à la première ligne, le datif pluriel du gentilice Ancharius, qui était sans doute précédé de deux prénoms abrégés; à la deuxième ligne, le cognomen Pacatus de l'auteur de la dédicace. La dernière ligne indiquait le prix qu'avait coûté le tombeau; comme dans d'autres exemples analogues, le mot *milibus* est sous-entendu¹⁸⁵).

18^o Massongex. Stèle à fronton et acrotères portant, dans un cadre mouluré, une inscription latine de 6 lignes. Dimensions: hauteur, 95 cm.; largeur, 55,5 cm.; à l'intérieur du cadre: hauteur, 48 cm.; largeur, 34,5 cm. Hauteur des lettres: 4,7 cm. (l. 1); 4,1 cm. (autres lignes). Quelques lettres sont plus petites: *e* (l. 1), *o* (l. 4), *e* et *i* (l. 5), d'autres plus hautes que les autres: *s* (l. 1), *l* (l. 4), *t* (l. 5). Gravure légère, mais soignée.

Pl. 23, fig. 20.

CIL, XII, 153, Cf. Comtesse, *Ann. val.*, 1921, p. 236—240.

SEX · VARENO
T · FIL · SERG
PRISCO
VIVIROAN · LVII
5. VARENI · FRATRI
OPTIMO

Sex(to) Vareno | T(iti) fil(io), Serg(ia), | Prisco, | V(ivo)ro, an(norum) LVII, | V(areni) fratri | optimo.

« A Sextus Varenus Priscus, fils de Titus, de la tribu Sergia, sévir, âgé de 57 ans; les Varenii à leur excellent frère. »

Cette inscription est encastrée, depuis fort longtemps, dans le mur de l'église de Massongex. M. le chanoine L. Dupont-Lachenal a bien voulu aller la revoir et la faire photographier. C'est

¹⁸³) Cf. Stähelin², p. 150; et *supra*, no 6.

¹⁸⁴) Cf., notamment, la barre horizontale très réduite des L, et l'implantation de la barre horizontale inférieure des F plus haut que le milieu de la lettre (R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4^e éd., p. 15 et 18).

¹⁸⁵) Cf. Dessau, *ILS*, 1887: *ex testamento de HS XX* (= de sestertium nummum viginti milibus); 6544: *ex testamento factum praeter locum HS C* (= sestertium centum milibus); 7660: *constat cum loco HS XVI*. Cf., en revanche, *ibid.*, 2212: *facere curaverunt ex SS II mil(ibus) n(ummum)*; 2448: *ex HS ∞ n(ummum) fac(iendum) curavit*; 2472: *testamento suo fieri iussit ad HS n(ummum) VIII mil(ia)*; 8226: *comparatu(m) autem est de SS VIII m(ilibus) n(ummum)*.

l'épithaphe d'un citoyen romain, qui nous apprend que les Nantuates appartenait à la tribu Sergia¹⁸⁶), et qu'ils possédaient des *seviri*. Le gentilice des dédicants est au pluriel, comme, dans l'inscription précédente, celui des défunts. L'écriture ne paraît pas postérieure au II^e siècle.

19^o St-Maurice. Trois lignes fragmentaires d'une inscription latine, sur une dalle brisée, haute de 48 cm., large de 29 cm. Hauteur des lettres: 6,2 cm. Gravure soignée.

Pl. 23, fig. 22.
CIL, XII, 154.

VLLI · F
ONTIF
ONODD

...ulli f(ilio), / [...p]ontif(ici), / [patr]ono, d(edit) d(edificavit).

« ... a offert et dédié ce monument à ..., fils de ..., pontife, patron. »

Trouvé en septembre 1816 dans une cave, ce fragment fut plus tard encastré dans le mur de l'ancien théâtre; il se trouve aujourd'hui à l'Abbaye, dans le petit musée aménagé au premier étage du clocher. Il porte les restes de l'épithaphe d'un personnage qui fut pontife chez les Nantuates et reçut d'eux le titre de patron, qu'ils avaient notamment décerné à Auguste¹⁸⁷).

20^o St-Maurice, musée du clocher. Fragment d'une plaque de sarcophage, portant les restes d'une épithaphe de 2 lignes. Hauteur, 37 cm.; longueur, 62 cm. Hauteur des lettres: 7 cm.

Pl. 23, fig. 23.
CIL, XII, 160.

V · P ·
IS CARISSIMAE

... v(ivus) p(osuit) / ... [coniug?]is carissimae.

« ... a posé de son vivant (aux mânes) de son épouse bien-aimée. »

21^o St-Maurice. Cipse en forme d'autel, mouluré haut et bas sur trois côtés; en haut, fronton, cornes en volutes et, sur la face supérieure, phiale à bouton. Sur la face antérieure, inscription latine de 7 lignes.

Dimensions: hauteur, 98 cm.; largeur, 53 cm.; épaisseur, 48 cm.; au corps: hauteur, 41 cm.; largeur, 42 cm.; épaisseur, 37 cm. Hauteur des lettres: 3 cm. Ligature: *au* (l. 1). Gravure nette, un peu épaisse.

Pl. 23, fig. 21.

Dessau, *ILS*, 9035. Cf. J. Michel, *ASA*, 1896, p. 108s. et pl. IX = *Mélanges...*, t. I, mémoire XIII, p. 20 et pl. II; N. Peissard, p. 25; Stähelin², p. 333 et note 1; p. 118, note 6.

ACAVNENSIAE · FIL
AMARANTHVS
AVG · N · VERN · VIL
XL · GALLIARVM · ET
5. CHELIDON
PARENTES · POSVE
RVNT

Acaunensiae fil(iae), / Amaranthus, / Aug(usti) n(ostr) vern(a), vil(icus) / (quadragesimae) Galliarum, et / Chelidon / parentes posue/runt.

« A Acaunensia leur fille; Amaranthus, esclave de notre empereur, né dans sa maison, percepteur du péage des Gaules, et Chelidon, ses parents, ont élevé ce monument. »

Découvert le 17 juillet 1896 dans les fouilles entreprises au Martolet, ce monument est aujourd'hui conservé à l'Abbaye, au premier étage du clocher. C'est un cipse funéraire intact, avec l'épithaphe d'une jeune fille, gravée par les soins de ses parents, qui portent les noms poétiques d'Amaranthus

¹⁸⁶ Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 21; W. Kubitschek, *Imperium romanum tributim descriptum*, p. 125. Peut-être la mention de la tribu Sergia figurait-elle aussi dans l'inscription, très mutilée, que portait une autre stèle funéraire de St-Maurice, aujourd'hui perdue (*CIL*, XII, 158).

¹⁸⁷ Cf. *supra*, no 7.

(immortelle)¹⁸⁸) et de Chelidon (hirondelle); ces noms indiquent leur origine grecque en même temps que leur condition servile. Le père était un esclave impérial, chargé de percevoir à St-Maurice la taxe dite du quarantième des Gaules; nous avons vu déjà qu'une telle fonction ne fut confiée à des esclaves impériaux qu'à partir du règne de Commode¹⁸⁹); notre inscription ne date donc vraisemblablement que du III^e siècle. La jeune défunte avait reçu le nom d'Acaunensia, forgé sur le nom gaulois de St-Maurice (Acaunum), où elle était sans doute née¹⁹⁰). Nous savons aujourd'hui par une inscription récemment découverte, à St-Maurice même, que le poste de douane, alors dirigé par son père, s'appelait officiellement, à l'époque romaine, *statio Acaunensis quadragesimae Galliarum*¹⁹¹). Les itinéraires antiques ne désignent pourtant pas sous ce nom cette étape obligée sur la route de la vallée, que jalonnaient des milliaires dont plusieurs sont aujourd'hui conservés à l'Abbaye.

22^o St-Maurice. Tronçon d'une colonne milliaire, portant encore les traces de 6 lignes d'une inscription latine très effacée. Dimensions: hauteur, 154 cm.; diamètre, 36 cm. Hauteur des lettres: 4,2 cm. à 5,6 cm.

Cf. J. Michel, *Mélanges...*, t. II, p. 201 et 242.

TRI POTPP
 PROCOSET
 M· AVRI IO
 CAI INON BI
 5. IISIMO E
 ARIAV

[*Imp(eratori) Caes(avi) M(arco) Aurelio Caro invicto, pio, felici, Aug(usto), pont(ifici) max(imo)*], / *tri[b(unicia)] pot(estate), p(atri) p(atriciae)*, / *proco(n)s(uli)*, et / *M(arco) Aurelio / Carino*, n[o]bi/lis(s)imo [Ca]e[s]ari Au[g]...

« A l'empereur César Marcus Aurelius Carus, invincible, pieux et bienheureux Auguste, souverain pontife, pourvu de la puissance tribunicienne, père de la patrie, proconsul, et à Marcus Aurelius Carinus, très noble César Auguste.... »

Cette colonne, remployée dans la construction du clocher roman de l'Abbaye, est le meneau de la fenêtre géminée du premier étage, du côté du Martolet¹⁹²). L'inscription est inédite; l'existence en a été signalée en 1900 par J. Michel, qui l'a déclarée illisible¹⁹³); elle se laisse pourtant en grande partie reconstituer. On reconnaît dans les quatre dernières lignes le nom et les titres de Carin, qui fut empereur de la fin de 283 au début de 285 de notre ère; dans les deux premières, la fin de la titulature de Carus, son père, dont le nom figurait certainement, accompagné des titres habituels, sur la partie supérieure de la pierre. Celle-ci a été amincie, lors du emploi, au-dessous de l'astragale, dans le but d'accentuer le galbe de la colonne, ce qui a fait disparaître le début du texte. La restitution que nous proposons s'autorise de nombreux exemples épigraphiques¹⁹⁴).

Devenu empereur dans le courant de l'été 282, Carus s'était associé ses deux fils en qualité de Césars; il confia à Carin, l'aîné, la défense de l'Occident pendant que lui-même partait avec le second, Numérien, pour une expédition en Orient, au cours de laquelle il ne devait pas tarder à succomber¹⁹⁵). Notre inscription a été gravée encore du vivant de Carus; celui-ci n'étant pas

¹⁸⁸) On notera ici, dans l'orthographe de ce nom, la présence insolite d'un *b*.

¹⁸⁹) Cf. *supra*, p. 95.

¹⁹⁰) Sur le sens de ce nom, cf. *supra*, p. 9.

¹⁹¹) Cf. *supra*, no 4.

¹⁹²) Cf. pl. 1, fig. 1, et *ASA*, 1914, p. 252, fig. 1.

¹⁹³) *Mélanges...*, t. II, p. 201 et 242.

¹⁹⁴) Cf. Dessau, *ILS*, t. III 1, p. 302.

¹⁹⁵) Flav. Vop., *Car.*, 7, 1 (= *Script. hist. Aug.*, éd. Hohl, t. II, p. 238): ... *bellum Persicum, quod Probus parabat, adgressus est, liberis Caesaribus nuncupatis, et ita quidem ut Carinum ad Gallias tuendas cum viris lectissimis destinaret, secum vero Numerianum, adolescentem cum lectissimum tum etiam disertissimum, duceret.*

alors dans sa seconde puissance tribunicienne, on peut la dater avec précision des derniers mois de l'année 282. On ne doit plus aujourd'hui s'étonner de voir voisiner, dans la titulature de Carin, les titres de *nobilissimus Caesar* et d'*Augustus*, qui semblent s'exclure¹⁹⁶): notre inscription est à joindre à celles qui montrent que, dès le règne de Carus, il fut salué en Occident du titre d'*Auguste*¹⁹⁷).

23^o St-Maurice. Deux fragments d'une colonne milliaire, portant les restes de 6 lignes d'une inscription latine. Hauteur, 97 cm. environ; diamètre, 42 cm. environ. Hauteur des lettres: 3,3 cm. à 6,3 cm. Gravure profonde, mais très irrégulière.

Pl. 24, fig. 24.
CIL, XII, 5522.

S FL VAL
TINO
AVG
ANTI
5. IO F CL VAL
VBLICE

[Imp(eratori) Cae]s(ari) Fl(avio) Val(erio) / [Constan]tino, / [p(io) f(elici) invicto] Aug(usto), / [divi Const]anti / [pii Aug(usti) fil]io, F(orum) Cl(audii) Val(lensium) / [bono rei p]ublic(a)e / [nato]...

24^o St-Maurice. Fragment d'une colonne milliaire, portant les restes de 5 lignes d'une inscription latine. Hauteur, 97 cm.; diamètre, 42 cm. environ. Hauteur des lettres: 3,3 à 6,2 cm. Gravure profonde, mais très irrégulière.

Pl. 24, fig. 25.
CIL, XII 5522a.

VAL
O PIO
G DIVI
VG FILIO
5. BLICE

[Imp(eratori) Cae]s(ari) Fl(avio)] Val(erio) / [Constantin]o pio / [f(elici) invicto Au]g(usto), divi / [Constanti pii A]u-
g(usti) filio, / [F(orum) Cl(audii) Val(lensium) bono rei pu]bl(i)c(a)e / [nato]...

« A l'empereur César Flavius Valerius Constantinus, pieux, bienheureux et invincible Auguste, fils du divin Constance, pieux Auguste; le Forum de Claude en Valais au bienfaiteur de l'Etat... »

Ces deux inscriptions sont aujourd'hui fixées contre le mur du vestibule de l'Abbaye. La première avait été vue, au XVIII^e siècle, dans le bâtiment de la bibliothèque, où Mommsen ne parvint pas à la retrouver; la seconde a été découverte en 1885 dans le voisinage de l'Abbaye. Le texte a été complété par Th. Mommsen sur le modèle de celui de toute une série de milliaires au nom de Constantin, qui jalonnaient la route du Grand St-Bernard à Lausanne¹⁹⁸). Les lettres FI ont été repeintes à tort, à la troisième ligne de la seconde inscription, à la place du G qu'y avait bien lu le premier éditeur¹⁹⁹).

¹⁹⁶) Cf. Hübner, Henzen et Mommsen, ad CIL, II, 3835.

¹⁹⁷) Par exemple, CIL, II, 3835 (Sagonte): Imp. M. Aur. Carino, / nobilissimo / Caes., pio, felici, / invicto Aug., / pont. maximo, / trib. pot., p. p., cos., / procos.; II, 4761 (milliaire de Tarraconaise): Imp. ac nobilis/simo Caes., principi / iuvent., M. Aurelio / Carino, p. f. invicto / Aug., p. m., tr. pot., cos., procos., / a Brac. / m. p. VI; VIII, 5332 (= Dessau, ILS, 606; Numidie): M. Aurelio Carino, / nobilissimo Caes., Aug., pr. iu., / cos., filio / imp. Caes. M. Aureli Cari, / invicti, p. f. Aug., p. p., tr. p. II, p. / m., cons. II, procos., fratri / M. Aureli Numeriani, no/bilissim. Caes., Aug., pr. iu., / respubl. col. Kal(amensium), cur. / Marcinio Sossiano, / c. v., cur. reipubl.; VIII, 10144 (milliaire de Numidie): Imp. Caes[a-]re M. Aur[e-]lius Car-/[us]. p. f. Aug., / et M. Aure-]lius Car-]inus Aug., / nobilis-/simus / Caesar, / et Numeria-/no nobili-/simo / Caes. — Cf. M. Besnier, *L'empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*, p. 276, note 329.

¹⁹⁸) CIL, XII, 5519 (Bourg St-Pierre), 5521 (Martigny), 5526 (Villeneuve), 5529 (Villette).

¹⁹⁹) Cf. Schneider, ASA, 1886, p. 287s. et CIL, XII, 5522a (d'après P. Bourban). Sur la déplorable habitude de repeindre en rouge les lettres des inscriptions romaines, cf. *supra*, p. 3.

25° St-Maurice. Fragment d'une colonne milliaire, portant les restes de 2 lignes d'une inscription latine très mutilée. Hauteur des lettres: 5,2 cm.

Pl. 24, fig. 26.

Cf. P. Bourban, *Liberté* (de Fribourg) du 5 novembre 1898.

INV VG
M· P X
...inv[icto A]ug(usto) / m(ilia) p(assuum) X.

« ... invincible Auguste, 10 mille pas. »

Trouvé en octobre 1898 dans une fouille pratiquée rue de l'Abbaye, à St-Maurice, ce fragment est aujourd'hui conservé au premier étage du clocher. Il provient d'une colonne milliaire qui portait le nom d'un empereur du IIIe ou du début du IVe siècle²⁰⁰). La distance, de 10 milles, était comptée de Martigny²⁰¹).

26° St-Maurice. Colonne milliaire avec sa base carrée, portant quelques traces d'une inscription latine évanescence. Partie cylindrique: hauteur, 178 cm.; diamètre, 40 cm. environ; base: hauteur, 56 cm.; largeur, 51 cm.; épaisseur, 25 cm.

Pl. 24, fig. 27.

CIL, XII, 5522b. Cf. P. Bourban, *Mélanges...*, t. I, mémoire II, p. 7; J. Michel, *Mélanges...*, t. II, p. 207 et 241.

E
NO IA
V ON
II BO
5. V N

XII

Cette colonne milliaire constitue le linteau d'une petite porte que franchit l'escalier du clocher, au-dessus de la salle du premier étage. Deux autres fragments d'inscriptions ont été remployés dans la maçonnerie du plafond, au delà de cette porte; l'un est d'époque chrétienne²⁰³); l'autre est peut-être romain²⁰⁴):

DN
MV
NII

Quant à notre milliaire, il appartient à la série constantinienne dont nous avons parlé: s'il n'y a pas grand'chose à tirer de la partie gauche, qui regarde la salle, on reconnaît à droite, du côté de l'escalier supérieur, la formule *bo/[no rei publicae] n[ato]*²⁰⁵). Le chiffre XII se lit encore très clairement sous le linteau.

Ce chiffre est celui qui séparait, d'après les itinéraires anciens, Octodurus (Martigny) de Tarnaiæ. Cette station de la route, dont le nom n'est connu que par eux, a été le plus souvent identifiée avec St-Maurice²⁰⁶). On a toutefois proposé aussi de la situer à Massongex, où se trouvait le pont

²⁰⁰) Sur les épithètes *pious, felix, invictus* accompagnant le titre d'Auguste, cf. R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., p. 1595.

²⁰¹) Cf. *infra*, p. 74. Il ne semble pas que le X ait été suivi d'autres signes.

²⁰³) NEMISEREREANI: [*d(omi)ne miserere an[im]ae fanuli tui...*]. C'est la formule par laquelle débute l'inscription de l'archevêque Vulchaire, découverte au Martolet, comme l'a aussitôt reconnu l'éditeur, M. P. Bourban (*Mélanges...*, t. II, p. 281s. et pl. VII; cf. J. Michel, *ibid.*, p. 207 et 242).

²⁰⁴) Hauteur des lettres: 9 cm.

²⁰⁵) Cf. CIL, XII, 5522b. Fort ingénieusement, M. le chanoine L. Dupont-Lachenal propose d'incorporer de la façon suivante les traces de lettres encore lisibles à la formule habituelle des milliaires: [*Imp(eratori) Ca]e[s(ari) Fl(avio) Val(erio)] / [Constanti]no [p(io) f(elici)] i(nvicto) A[ug(usto)] / [di]v[us] C[on]stanti p[ri]m[us] Aug(usti) f(ilio) / [F(orum) Claud]ii [Val(lensium)] bo[no] / [rei p]u[blic(a)e] n[ato] / [m(ilia) p(assuum)] XII.*

²⁰⁶) Cf., notamment, Th. Mommsen, CIL, XII, p. 24; K. Miller, *Itineraria romana*, col. 75; Stähelin², p. 118, 307, 326, 332.



Fig. 12



Fig. 13

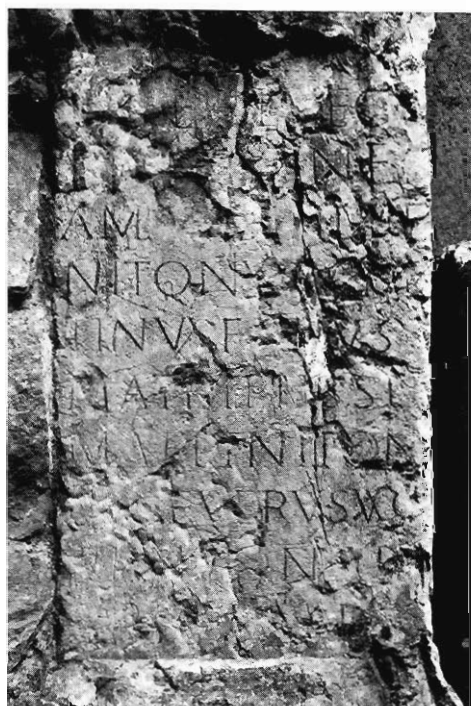


Fig. 14



Fig. 15

Fig. 12. SARCOPHAGE D'UNE DAME ROMAINE (N° 11) — Fig. 13. ÉPITAPHE D'UN ANCIEN MAGISTRAT MUNICIPAL (N° 12) — Fig. 14. CIPPE FUNÉRAIRE (N° 13) — Fig. 15. PARTIE SUPÉRIEURE D'UN AUTEL (N° 13a)

IVNI MARINI
VEEXDVCENA
RIO IICAB
HOSTIBVS PV

Fig. 16



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19

Fig. 16. ÉPITAPHE D'UN CHEVALIER ROMAIN (N° 14) — Fig. 17. STÈLE FUNÉ-
RAIRE D'UN DUUMVIR (N° 15) — Fig. 18. STÈLE FUNÉRAIRE (N° 16) —
Fig. 19. STÈLE FUNÉRAIRE (N° 17)



Fig. 20

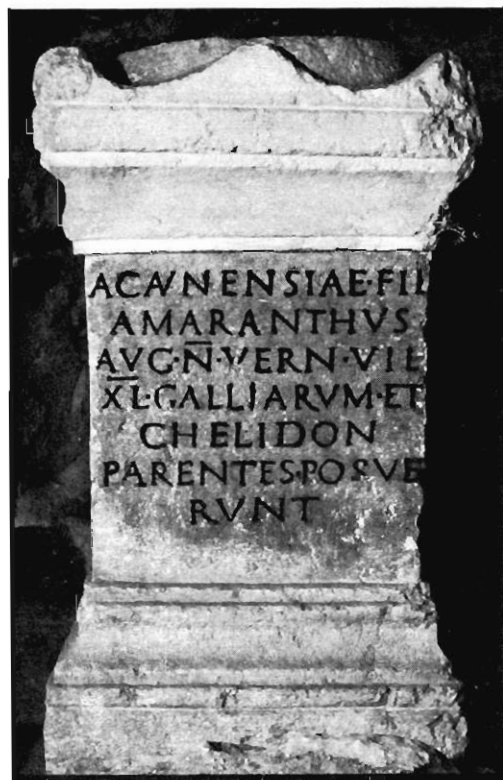


Fig. 21



Fig. 22

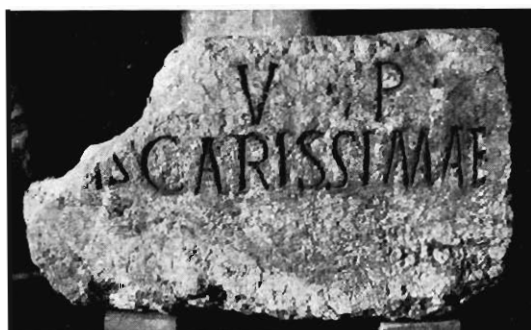


Fig. 23

Fig. 20. ÉPITAPHE D'UN SÉVIR, A MASSONGEX (N° 18) — Fig. 21. CIPPE FUNÉRAIRE D'UNE JEUNE FILLE (N° 19) — Fig. 22. FRAGMENT D'UNE ÉPITAPHE (N° 20) — Fig. 23. FRAGMENT D'UNE ÉPITAPHE (N° 21)



Fig. 24



Fig. 25



Fig. 26



Fig. 27

Fig. 24. MILLIAIRE AU NOM DE CONSTANTIN (N° 23) — Fig. 25. MILLIAIRE AU NOM DE CONSTANTIN (N° 24) — Fig. 26. FRAGMENT D'UN MILLIAIRE (N° 25) — Fig. 27. MILLIAIRE AU NOM DE CONSTANTIN ET FRAGMENT D'UNE INSCRIPTION LATINE (N° 26 et 26a)

sur le Rhône²⁰⁷): le fait que la distance paraît un peu forte, que des vestiges d'un établissement romain ont été découverts en cet endroit, et que le nom gaulois de St-Maurice, Acaunum, était demeuré d'un usage courant à l'époque romaine, sont autant d'arguments à l'appui de cette hypothèse; en revanche, on pourrait à bon droit s'étonner que l'important chef-lieu des Nantuates, où la présence du poste de douane contraignait à marquer l'étape, n'eût jamais été mentionné dans la description de la route. Il est courant qu'une même localité soit désignée tantôt par son nom indigène, tantôt par son nom latin²⁰⁸); et l'interprétation des intervalles entre des villes dont l'emplacement exact n'est pas rigoureusement fixé peut être sujette à de légères variations. Un tableau comparatif des distances en milles indiquées par l'Itinéraire d'Antonin²⁰⁹) et la Table de Peutinger²¹⁰) entre les stations de la route romaine et des distances kilométriques entre les localités actuelles peut être instructif à cet égard; nous y joindrons les villes mentionnées, dans la même région, par le Géographe anonyme de Ravenne²¹¹) et par Ptolémée²¹²):

ITIN. ANTON.	TAB. PEUT.	GEOGR. RAV.	PTOL.	LOCALITÉS ACTUELLES
Vibisco m. p. VIII (= km. 13,3)	Vivisco VIII (= km. 13,3)	Bibiscon	Θβικος	Vevey 10 km.
Pennelocos m. p. XIII (= km. 19,2)	Pennolucos XIII (= km. 20,7)	Pennolocus	'Εβόδουρον	Villeneuve 23 km.
Tarnaiaas m. p. XII (= km. 17,7)	Tarnaiaas XII (= km. 17,7)	Tarnias		St-Maurice 15 km.
Octoduro m. p. XXV (= km. 36,9)	Octoduro XXV (= km. 36,9)	Octodorum	'Οκτόδουρον	Martigny 37 km.
Summo Pennino	In summo Pennino		Δρουσόμαγος	Bourg St-Pierre

On voit que la distance de Vevey à Martigny indiquée par les itinéraires antiques est supérieure de deux à trois kilomètres à la distance mesurée sur la route moderne, ce qui laisse théoriquement un certain jeu pour situer les stations intermédiaires de Pennelocus et de Tarnaiaae. Quant à la distance indiquée entre Martigny et le col du Grand St-Bernard, elle correspond en réalité à celle qui sépare Martigny de Bourg St-Pierre; Th. Mommsen a supposé, avec la plus grande vraisemblance, que là s'arrêtait la route carrossable²¹³). Comme Ptolémée suit probablement, lui aussi, l'ordre de la topographie, on est fondé à identifier 'Εβόδουρον avec Yvorne²¹⁴), et Δρουσόμαγος avec une localité située en amont de Martigny, peut-être Sion²¹⁵).

²⁰⁷) Cf., par exemple, M. Reymond, *Rev. d'histoire suisse*, 1926, p. 31 s.; E. Tamini, *DHBS*, s. v. *Saint-Maurice*, p. 679; J. B. Bertrand, *Ann. val.*, 1936, p. 16 s.

²⁰⁸) On notera l'exemple tout proche d'Octodurus (Martigny), dont le nom officiel sous l'Empire, Forum Claudii Vallensium, n'apparaît que sur des milliaires.

²⁰⁹) Ed. Wesseling, p. 351.

²¹⁰) Segm. III, 3. Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 21, et K. Miller, *Itineraria romana*, col. 74 s. et fig. 26.

²¹¹) IV, 26 (éd. Pinder et Parthey, 1860, p. 237).

²¹²) *Geogr.*, II, 12, 3 (éd. Müller, p. 281 s.).

²¹³) Ad *CIL*, XII, 5519.

²¹⁴) Nous ne rouvrirons pas, à propos de cette identification, qui a été admise par F. Stähelin, l'épineux débat sur la situation d'*Ebrudunum Sapaudiae*, dont l'identité avec l'*'Εβόδουρον* de Ptolémée est loin d'être démontrée (cf., en dernier lieu, Stähelin², p. 301 s., note 6; D. van Berchem, *Rev. d'histoire suisse*, 1937, p. 83 sqq.; E. Vuarnet, *Mém. et doc. de l'Acad. chablaisienne*, XLIII, 1937, p. 63 sqq.).

²¹⁵) Cf. Th. Mommsen, *CIL*, XII, p. 22.

Sur les bornes, les distances étaient comptées, dans les deux sens, à partir de Martigny. Ceux des milliaires conservés qui portent encore l'indication d'une distance confirment les renseignements fournis par les itinéraires: ce sont, dans la direction de Lausanne, à Martigny même, un milliaire portant le chiffre I²¹⁶); à St-Maurice, un fragment de milliaire portant le chiffre X^{216bis}); à St-Maurice encore, notre milliaire, qui porte le chiffre XII²¹⁷); à St-Tryphon, un milliaire portant le chiffre XVII²¹⁸); à Villeneuve, un milliaire portant le chiffre XXVI²¹⁹); à St-Saphorin, un milliaire portant le chiffre XXXVII²²⁰); et c'est, dans la direction du Grand St-Bernard, à Bourg St-Pierre, un milliaire portant le chiffre de XXIII²²¹). Aucun d'entre eux ne paraît avoir été beaucoup déplacé.

C'est à sa situation sur cette route, si importante pour les relations de Rome avec la Germanie et avec la Gaule, et sur laquelle elle occupait un point stratégique qui a conservé jusqu'à nos jours son intérêt, que la bourgade romaine de St-Maurice dut essentiellement son essor. Les inscriptions latines que nous venons de passer en revue permettent d'en retracer sommairement l'histoire.

En 57 avant J.-C., le territoire des Nantuates avait servi de base aux troupes de César pour leur entreprise malheureuse contre le Valais²²²). Il ne devint romain qu'avec la conquête des Alpes, effectuée sous Auguste²²³); le titre de patron décerné par les Nantuates à cet empereur entre 8 et 6 avant J.-C. est l'hommage de leur soumission²²⁴). Les dédicaces à Drusus et Caligula, adressées en commun par les quatre peuples du Valais, semblent indiquer que St-Maurice était considéré, dans la première moitié du Ier siècle de notre ère, comme le chef-lieu de la vallée tout entière²²⁵). Les privilèges accordés par Claude à Octodurus vinrent mettre un terme à cette situation prépondérante²²⁶); dès lors, c'est à Martigny que se trouve le foyer de l'influence romaine et le siège de l'administration du Valais unifié. Pourtant, on rencontre encore, chez les Nantuates, la mention de fonctions civiles et religieuses, exercées, apparemment, dans la *civitas Vallensium*: d'après le témoignage de nos inscriptions, celle-ci appartenait à la tribu Sergia²²⁷); elle était dirigée par des *duumviri*, assistés de la série habituelle des magistrats municipaux²²⁸); elle

²¹⁶) CIL, XII, 5520: *dd. nn. [Dioclet]iano et / Maximia[no piis fel.] invictis Augg. / et Constan[tio et Gal]. Maximiano / nobili C[Ca]e[ess. bono r. p.] natis / et invic[itis principibus] / F. Cl... / m. p. I (292 à 304 après J.-C.). — Il faut ici relever l'erreur commise par K. Miller (*Itineraria romana*, col. 75), qui signale la découverte, à Martigny, d'un milliaire indiquant la distance 150; il s'agit de l'inscription CIL, XII, 5521, où les lettres CL ne signifient pas un chiffre, mais bien une partie du nom latin de Martigny, [F(orum)] Cl(audii) [Val(lensium)].*

^{216bis}) *Supra*, p. 72, no 25.

²¹⁷) CIL, XII, 5522 b (cf. *supra*, no 26).

²¹⁸) CIL, XII, 5523: *Imp. Caes. Val. / Liciniano Licinio / p. f. invicto Aug. / F. Cl. Vall. Oct. / m. p. XVII (307 à 323 après J.-C.).*

²¹⁹) CIL, XII, 5525: *dd. nn. Constant[io inv. Aug.] / et Maxim[iano] invict. Aug. / et / [Severo] et Maximino / nobilissimis Caess. / F. C. A. m. XXVI (305/6 après J.-C.).*

²²⁰) CIL, XII, 5528: *Ti. Claudius Drusi f. / Caesar Aug. Germ., / pontif. max., trib. pot. VII, / imp. XII, p. p., cos. III, / F. A. / XXXVII (47 après J.-C.).*

²²¹) CIL, XII, 5519: *Imp. Caes. Val. Constantino / p. f. invicto Aug., divi / Constanti pii Aug. filio, bono / reipublice nato / F. C. Val. / XXIII (308 à 337 après J.-C.).*

²²²) Caes., *Bell. Gall.*, III, 1 (cf. *supra*, p. 14, note 97).

²²³) C'est ce qu'implique la mention des Nantuates dans la liste des peuples vaincus, au trophée de la Turbie (CIL, V, 7817 et Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 137; cf. *supra*, p. 14, note 96).

²²⁴) *Supra*, no 7.

²²⁵) *Supra*, nos 8 et 9.

²²⁶) Plin., *Hist. nat.*, III, 20, § 135 et CIL, XII, p. 24. Cf. *supra*, p. 17, et notes 116 et 117.

²²⁷) *Supra*, no 18; cf. aussi CIL, XII, 158.

²²⁸) *Supra*, nos 15 (*Ilvir*), 6 (*Ilviral*), 12 (*omnibus bonoribus functus*).

possédait des *seviri*²²⁹), des pontifes²³⁰), des flamines peut-être²³¹). D'autre part, le trafic de la route contribuait à la prospérité du pays: à côté des indigènes qui avaient obtenu le droit de cité, l'installation du poste de douane chargé de percevoir, au passage du défilé, l'impôt de la *quadragesima Galliarum* y avait attiré des fonctionnaires impériaux²³²); des soldats de l'armée du Rhin s'y arrêtaient ou y séjournaient²³³); et les dieux romains, comme les empereurs, y étaient l'objet d'un culte vivace²³⁴). L'importance de la voie du Grand St-Bernard à la fin du IIIe et au début du IVe siècle de notre ère est encore attestée, à St-Maurice, par les milliaires qui portent les noms de Carin et de Constantin²³⁵).

Plus heureuse que maintes bourgades romaines de l'Helvétie, ruinées par l'abandon de la frontière du Rhin, vers 400²³⁶), et l'arrêt des échanges avec l'Italie qui en fut l'immédiate conséquence, celle de St-Maurice trouva, dans la tradition chrétienne, une raison nouvelle d'exister. Dès la seconde moitié du IVe siècle, une basilique y vint perpétuer le souvenir des martyrs de la légion thébaine dont Eucher a retracé la passion²³⁷). Et la fondation du monastère, en 515, vint définitivement sauver de l'oubli le vieux nom gaulois d'Acaunum, qui s'était conservé, à l'époque romaine, dans la désignation officielle du poste de douane²³⁸).

INDEX

I. NOMINA VIRORUM ET MULIERUM

Ancharius 17	Nitonius Pompeius 11	D. Pansius Severus 16	Vassonius Gellianus 11
Cassius Carantinus 2	Nitonius Severus 13	M. Pansius Severus 15	[Vas]sonia 12
Titus Coe[li]jus...nianus 10	Nitonius Vegetinus 13	L. Tincius Verecundus 12	T. Vinelius Amandus 3
Julia Decumina 15, 16	Nitonia Avitiana 11	Varenus 18	T. Vinelius Vegetinus 6
Iunius Marinus 14	Nitonia Marcella 11	Sex. Varenus Priscus 18	Virius Probus 5

II. COGNOMINA VIRORUM ET MULIERUM

Acaunensia 21	Cornutus 15	Montanus 4	Vegetinus [6], [13]
Amandus [3]	Daphnus 1	Pacatus 17	Verecundus [12]
Amaranthus 21	Decumina [15], [16]	Pompeius [11]	...nianus [10]
Avitiana [11]	Gellianus [11]	Priscus 18	...ullus 19
Carantinus [2]	Marcella [11]	Probus [5]	
Chelidon 21	Marinus [14]	Severus [13], [15], [16]	

²²⁹) *Supra*, no 18.

²³⁰) *Supra*, no 19.

²³¹) *Supra*, no 15 (*flamen*), et *CIL*, XII, 150 (*flaminica*); Th. Mommsen est toutefois enclin à penser qu'il s'agirait là d'un sacerdoce provincial plutôt que municipal (*CIL*, XII, p. 21).

²³²) *Supra*, nos 4 et 21; cf. aussi nos 1 et 14.

²³³) *Supra*, nos 2 et 5.

²³⁴) Jupiter Optimus Maximus (*supra*, nos 1, 2 et 3); Mercure (*supra*, no 4); *Genius stationis* (*supra*, no 5); culte impérial (*supra*, nos 4: *numinibus Augustorum*; 5: *in honorem domus divinae*; 15: *flamen*; 18: *Vivir*).

²³⁵) *Supra*, nos 22, 23, 24 et 26.

²³⁶) Cf. Stähelin², p. 303sq.

²³⁷) Sur la date de la première église à St-Maurice et sur la part de la légende dans le récit du martyr de la légion thébaine cf., notamment, M. Besson, *Monasterium Acaunense*, Fribourg, 1913, p. 1 à 61; N. Peissard, *La découverte du tombeau de saint Maurice, martyr d'Againe, à St-Maurice en Valais*, St-Maurice, 1922; L. Dupont-Lachenal, *DHBS*, s. v. *Saint-Maurice*, p. 680 s.; Stähelin², p. 543, note 4.

Il faut signaler encore qu'un fragment d'une inscription, qui paraît bien être d'époque romaine, a été réemployé, au IVe siècle, dans la construction de l'«arcosolium» de la crypte; il ne subsiste que les dernières lettres de 4 lignes du texte, que nous transcrivons d'après le moulage pris sur place: ... C · Ī / ... NIA. / ... ONS / ... SPĪ (cf. N. Peissard, *op. cit.*, p. 40 à 42 et pl. V).

²³⁸) *Supra*, no 4: *stat(io) Acaun(ensis) XXXX Gall(iarum)*; cf. aussi no 21 (*Acaunensia*). Sur la date de la fondation de l'Abbaye, cf. M. Besson, *op. cit.*, p. 85 à 125.

III. IMPERATORES ET DOMINI	Aug(ustorum) n(ostorum) vern(a)	de suo restituit 2
MUS EORUM	4, 21	flamen 15
AVGVSTVS	[in ho]nor(em) d(omus) d(ivinae)	flamen Augustalis 8
[I]mp. Caesa[r], divif., Augustus,	IV. RES PUBLICA POPU-	labrum 2
[c]os. XI, tribun. potest. [X...],	LI ROMANI	pontifex 8, 19
[p]ontifex max. 7	a(gens) v(ices) v(ilici) stat(ionis)	v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) 1, 2
DRVSVS IVNIOR	Acaun(ensis) (quadragesimae)	ex voto 3
[D]rusus Caesar, [Ti.] Augusti	Gal(liarum) 4	VII. TRIBUS
f., divi Augusti nepos, divi Iuli	clar(issima) fem(ina) 11	SERG(IA) 18
pronep., augur, pontif., quaestor,	dispensator 1	VIII. GEOGRAPHICA
[f]lamen Augustalis, cos. II, [t]ribu-	ducenarius 14	stat(io) Acaun(ensis) 4
nicia potestate II 8	[pr]ocu[rato]r [Aug]ust(orum)	F(orum) Cl(audii) Val(lensium) 23
CALIGVLA	nostr(orum) 10	XXXX (vel XL) Galliarum 4, 21
[C. Caes]ar Augustus, [Ger]ma-	quaestor 8	Nantu[ate]s 7
nici Caesar. f., [Ge]rmanicus, imper.,	vern(a) Aug(ustorum) n(ostorum)	vallis Poenin(a) 8, 9
[po]ntifex maxumus, [trib]unicia	vel Aug(usti) n(ostri) 4, 21	IX. RES MUNICIPALIS
potest., cos. 9	vicarius dispensatoris 1	civitates IIII vallis Poenin(ae) 8, 9
SEVERVS ALEXANDER	vil(icus) (quadragesimae) Gallia-	(duum)vir 15
Imp. d. n. [Ale]xander 5	rum 21	(duum)viral(is) 6
CARVS	v(ilicus) stat(ionis) Acaun(ensis)	omnibus honoribus functus 12
[Imp. Caes. M. Aurelius Carus	(quadragesimae) Gal(liarum) 4	patronus 7, 19?
nvictus pius felix Aug., pont. max.],	vir egregius (vel v. e.) 10, 14	(se)vir 18
tri[b.] pot., p. p., procos. 22	V. RES MILITARIS	X. AEDIFICIA
CARINVS	LEGIONES	aedes 4
M. Aurelius Carinus n[o]bilissimus	VIII Aug(usta) 2	au[dit]oriu[m] h[yp]ocaustum 10
[Ca]e[s]ar Aug. 22	XXII [Pr(imigenia)] Alexand-	fabri[ca] 10
CONSTANTINVS	r[ia]na p(ia) f(idelis) 5	[portic]us 10
[Imp. Caes.] Fl. Val. [Constan]ti-	miles leg. 2, 5	tabe[rnae] 10
nus [pius f. invictus] Aug., [divi	VI. DII ET RES SACRA	XI. LOCA RECENTIORA
Const]anti [pii Aug. fil]ius ... [bono	Genius stationis 5	Martigny 10
rei p]ublice [natus] 23	I(uppiter) O(ptimus) M(aximus) 1,	Massongex 1, 2, 5, 18
---Val---us pius ---g, divi ---ug	Mercurius 4	St-Maurice 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13,
filius ---blice --- 24	num(ina) Aug(ustorum) 4	14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23,
---ta ---on ---bo---n--- 26	deus Sedatus 6	24, 25, 26
num(ina) Aug(ustorum) 4	aedes 4	Vionnaz 3
[pr]ocu[rato]r [Aug]ust(orum) nos-	augur 8	
tr(orum) 10	d(e) s(uo) d(edit) d(edicavit) 6	

POST-SCRIPTUM. — Cet article était entièrement imprimé, et déjà mis en pages, lorsque parut, en février 1941, le beau recueil de MM. E. Howald et E. Meyer, *Die römische Schweiz* (Zurich, Max Niehans Verlag). On y trouvera reproduites, pp. 202 sqq. et 322, avec la traduction allemande, la plupart des inscriptions que nous publions ici, soit nos nos 1 (= H.-M., n° 56), 2 (= H.-M., n° 58), 3 (= H.-M., n° 63), 4 (= H.-M., n° 54), 5 (= H.-M., n° 57), 6 (= H.-M., n° 62), 7 (= H.-M., n° 38), 8 (= H.-M., n° 41), 9 (= H.-M., n° 42), 10 (= H.-M., n° 44), 11 (= H.-M., n° 66), 12 (= H.-M., n° 69), 13 (= H.-M., n° 68), 14 (= H.-M., n° 45), 15 (= H.-M., n° 48), 16 (= H.-M., n° 50), 18 (= H.-M., n° 53), 19 (= H.-M., n° 52), 21 (= H.-M., n° 55) et 23 (= H.-M., n° 374). Pour l'inscription de Martigny n° 10, la traduction des mots *fabrica* et *auditorium* proposée par MM. Howald et Meyer s'écarte de la nôtre, et n'est pas, selon nous, correcte. Nous ne partageons pas non plus l'opinion de ces deux auteurs sur un point important de l'histoire romaine du Valais, à savoir la date à laquelle la Vallée Poenine fut détachée, administrativement, de la Rhétie pour être réunie à la Tarentaise (cf. H.-M., p. 197 s. et *supra*, p. 21 sqq.); le remaniement provincial dans lequel le Valais fut ainsi impliqué ne fut pas, selon nous, l'œuvre de Claude (41 à 54 après J.-C.), mais celle de Marc-Aurèle, vers l'an 171 de notre ère; nous reviendrons à loisir sur ce point dans un article qui paraîtra, cette année encore, dans la *Revue d'Histoire suisse*.

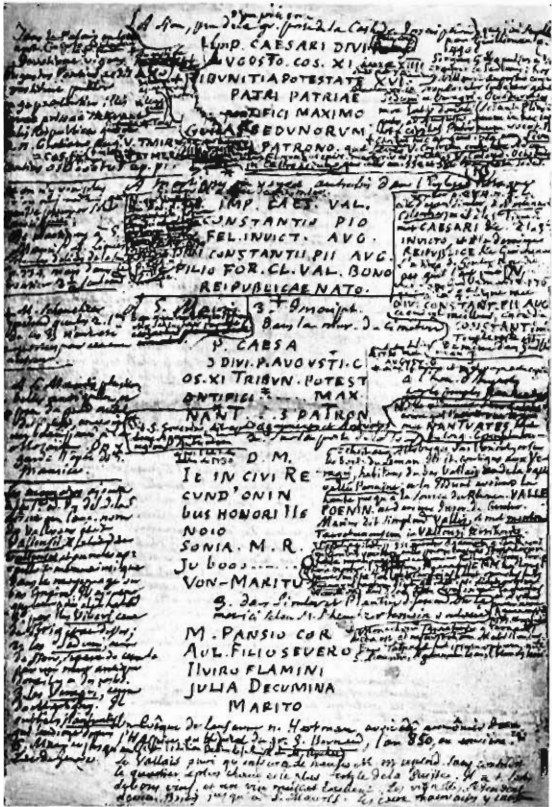


Fig. 28

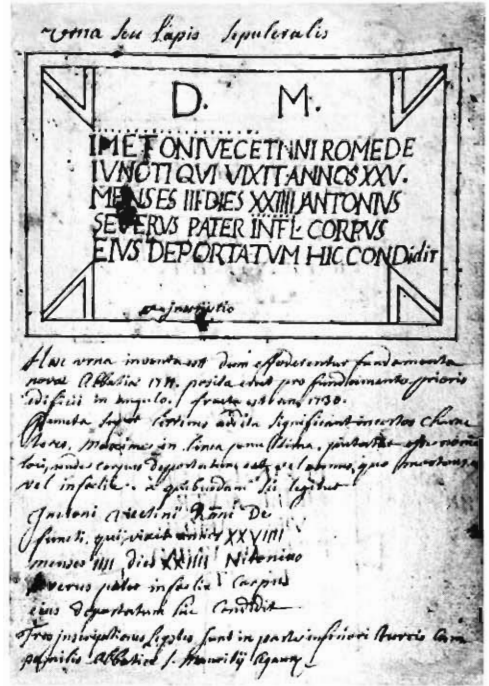


Fig. 29

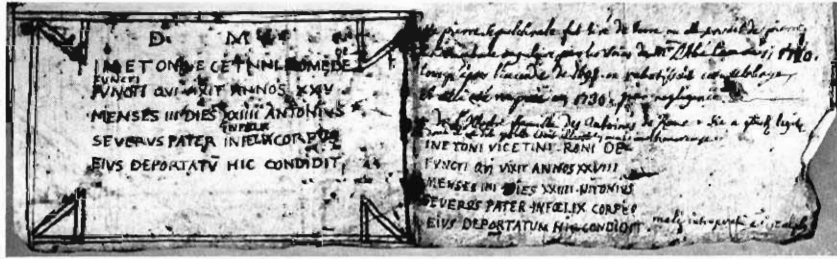


Fig. 30



36 Textus.
Dies hat bey ihrem Leben gema-
chet Iulia Decumina, Decumini
tochter/ein Priesterin/ıc.

Fig. 31



Dem Keyser
Lucio Augusti
san / Julia ein-
ckel / dem fürst-
der jaged / vnd
erwelden Durs-
germeister / ıc.

Stoch

Fig. 32

Fig. 28. MANUSCRIT DE F. ABAUZIT (1679—1767), avec la copie d'inscriptions latines de Sion, Martigny et St-Maurice (Nos 7, 12 et 15); Genève, Bibl. publ., ms. fr. 153 (Inv. 353) — Fig. 29. MANUSCRIT DU XVIII^e SIÈCLE, de St-Maurice. Bibl. de l'Abbaye (N^o 13a) — Fig. 30. MANUSCRIT DU CHANOINE PINGUIN (XVIII^e s.); St-Maurice, Bibl. de l'Abbaye (N^o 13a) — Fig. 31. ÉPITAPHE LATINE DE ST-MAURICE (N^o 16a), d'après la Chronique de Stumpf (1548), f. 364, recto — Fig. 32. DÉDICACE A LUCIUS CÉSAR (N^o 7a), d'après le Chronique de Stumpf (1548), f. 364, verso.

